



Entre Seine et forêts, Un territoire d'avenir

Projet de territoire 2021-2030

Sommaire

Introduction.....	5
Méthodologie et Démarche.....	7
Portrait du territoire	8
<i>Val Parisis, territoire aux portes de la Métropole du Grand Paris</i>	<i>8</i>
<i>Val Parisis, Un pôle démographique majeur dans le Val d’Oise</i>	<i>9</i>
<i>Val Parisis, une mobilité quotidienne importante et très dépendante de la voiture individuelle</i>	<i>11</i>
<i>Val Parisis, Une consommation en énergies renouvelables peu satisfaisante et pourtant un fort potentiel de production</i>	<i>14</i>
<i>Val Parisis, un environnement qui contribue à son attractivité</i>	<i>16</i>
<i>Val Parisis, Une polarité commerciale d’envergure régionale à conforter et une offre immobilière inadaptée aux TPE-PME</i>	<i>17</i>
<i>Val Parisis, des logements en adéquation avec le profil démographique ; un rythme de production dynamique.....</i>	<i>19</i>
<i>Val Parisis, un territoire globalement sûr avec des actes délictueux spécifiques</i>	<i>21</i>
<i>Val Parisis, des fragilités potentielles en matière de santé.....</i>	<i>23</i>
<i>Val Parisis, fonctionnement, compétences et organisation des services publics.....</i>	<i>25</i>
Axe 1 : un territoire dynamique au cadre de vie préservé.....	28
Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs.....	30
Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables	33
Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques...35	
Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact	39
Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l’attractivité économique du territoire	41
Axe 2 : Un territoire sûr et solidaire.....	48
Orientation 1 : Favoriser l’accès du plus grand nombre à un logement de qualité.....	49
Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants	52
Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles	55
Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l’inclusion sociale du plus grand nombre.....	59
Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions.....	61
Orientation 1 : Aider les communes dans l’exercice de leurs missions	62
Orientation 2 : Être un employeur responsable	65
Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique	68
Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l’agglomération.....	70

Mot du président

Val Parisis, 15 villes à découvrir entre Seine et Forêts. Notre territoire de 87 Km², qui attire par ses singularités, se positionne entre la Métropole du Grand Paris et l'agglomération de Cergy-Pontoise, et dispose de nombreux espaces naturels (butte du Parisis, future forêt du Grand Paris, méandre de la Seine, forêt de Montmorency). La richesse de son patrimoine historique et culturel et l'importance de ses espaces ouverts en frange comme en cœur de territoire participent à la qualité et au cadre de vie.

Depuis la création de notre jeune communauté d'agglomération en 2016, le conseil communautaire travaille à la structurer en élaborant des documents cadres qui traduisent une vision de notre territoire partagée avec ses nombreux acteurs. C'est l'esprit de notre projet de territoire : définir nos choix stratégiques, renforcer notre identité communautaire et contribuer à l'attractivité de notre agglomération, à l'horizon 2030. S'engager dans une telle démarche prospective et participative afin de se projeter dans le futur, est une force pour répondre aux problématiques d'aujourd'hui et anticiper celles à venir.

Ainsi, notre jeune communauté d'agglomération Val Parisis construit pas à pas, depuis 2018, son projet de territoire, transparent, cohérent, structuré et participatif, en ayant soin de ne pas se substituer, dans sa mise en œuvre, aux compétences des communes, l'échelon de proximité par excellence.

Avec l'appui de l'Institut Paris Région, nous avons dressé un état des lieux rigoureux et précis de notre territoire et de nos communes nouvellement fédérées qui a permis d'identifier et de sélectionner les principaux enjeux d'avenir, à 10 ans, et les orientations politiques qui nous permettront, d'ici à 2030, de répondre le plus complètement possible aux attentes des près de 300.000 habitants (logements, emplois, déplacements, qualité de vie...).

Cette ambition doit s'inscrire pleinement dans les évolutions majeures que vivra la région Ile-de-France, avec la construction du métro du Grand Paris ou la tenue des Jeux Olympiques 2024.

La crise sanitaire due à la COVID impacte forcément notre réflexion. Rôle majeur et agilité des territoires pour répondre aux urgences, aspiration des habitants à un cadre de vie sain et de qualité..., sont autant de changements sociétaux accélérés par la crise.

Pour ce faire, nous nous appuyerons notamment sur les 15 communes de Val Parisis pour identifier, repérer les acteurs, les richesses, les ressources à mobiliser. Et sur l'ensemble de nos partenaires, toujours présents, région Ile-de-France, département du Val d'Oise...

Telles sont les ambitions du projet de territoire de la Communauté d'agglomération Val Parisis et je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la réalisation de cette démarche transparente et participative, qui constitue le socle de notre action collective.

Bonne lecture.

Yannick BOËDEC

Président de la communauté d'agglomération Val Parisis

Maire de Cormeilles-en-Parisis

Introduction

Bénéficiant d'atouts naturels remarquables entre *Seine et Forêt*, la Communauté d'Agglomération Val Paris (CAVP) est née en 2016 de la fusion des anciennes Communautés d'Agglomération Val et Forêt et Le Paris avec l'adhésion de la ville de Frépillon. Elle part de fait d'un territoire multiple, à mettre en cohérence, et doit donc encore gagner en légitimité.

Composée de communes très urbaines ou plus rurales, avec une population de 280 500 habitants et un taux d'augmentation annuel de la population proche de 1%, notre Communauté d'Agglomération a pour ambition de renforcer son attractivité économique en portant de grands projets qui lui permettent -le paradoxe n'est qu'apparent- d'améliorer le quotidien des habitants comme des salariés. Depuis sa naissance, de nombreuses décisions ont déjà permis de donner du sens à notre territoire et de forger son identité à partir de politiques portées consensuellement par les élus communautaires et municipaux, les services de nos villes et de l'agglomération. Au début d'un nouveau mandat, d'une nouvelle décennie, nous voulons, dans le même consensus fixer nos choix stratégiques à l'horizon 2030 : nous avons choisi d'écrire notre **projet de territoire**.

Parce qu'il s'agit d'un document fondateur et fédérateur, nous avons souhaité que ce **projet de territoire** repose sur **une présentation objective de notre territoire et de ses enjeux** avant qu'il présente nos priorités. Porteur d'une vision d'ensemble partagée, il définit les fondamentaux et les orientations d'un **projet stratégique commun d'intérêt communautaire**.

Le diagnostic précis des caractéristiques du territoire de Val Paris montre que, comme tous les territoires de grande couronne placés sous l'influence de la métropole parisienne, il est pris dans des mouvements de fonds porteurs d'effets de recomposition très puissants : croissance démographique et modification de la structure des ménages, étalement urbain doublé d'une pression foncière accrue, dissociation croissante des lieux d'emplois et de résidence...

Il s'inscrit plus largement dans un contexte général marqué, entre autres, par la fragilisation d'un modèle de développement reposant exclusivement sur la consommation et par la prise en compte des préoccupations environnementales.

Il dessine ainsi, pour Val Paris et ses habitants, une trajectoire conciliant les deux objectifs suivants :

- Favoriser **un développement équilibré du territoire** en renforçant, notamment, ses fonctions économiques,
- **Préserver l'environnement et contribuer à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants** en portant simultanément des **actions en matière de services à la population, de mobilités, de sécurité et de tranquillité publiques**, d'une politique environnementale incluant le ralentissement de l'étalement urbain,

Il constituera donc tout à la fois **un fil rouge entre les élus, l'administration et les habitants**, ainsi qu'**un cadre de référence stable** pour la mise en œuvre des politiques publiques sur le territoire.

Les élus ont également souhaité lui donner **une dimension pleinement opérationnelle et programmatique** en déclinant les différentes orientations stratégiques retenues sous la forme d'un

plan d'actions déployant de très nombreuses initiatives dans les domaines de compétence de l'agglomération : développement économique, organisation des mobilités, transition écologique...

Ce projet de territoire, élaboré au terme **d'une démarche transparente et participative** à laquelle tous les élus du territoire ont été associés, réaffirme, enfin, **la complémentarité des échelons communal et intercommunal** : les compétences de proximité sont exercées par les communes, tandis que la communauté d'agglomération se concentre sur ses compétences stratégiques.

Ce projet de territoire s'inscrit, enfin, dans un cadre bien plus global que les 15 communes du Val Parisis. Les orientations et actions qui le composent **s'inscrivent pleinement dans le cadre des 17 objectifs du développement durable définis par les Nations Unies**, afin de positionner l'agglomération comme une partie prenante d'une ambition plus large à laquelle doivent participer tous les territoires.

Méthodologie et Démarche

Le projet de territoire encadré par la loi Voynet (LOADDT) de 1999 est non-opposable et son contenu reste libre à l'appréciation de la collectivité afin de définir ses priorités politiques. Toutefois, ce travail transparent et participatif est composé d'un diagnostic territorial, d'orientations et objectifs stratégiques et de plan d'actions.

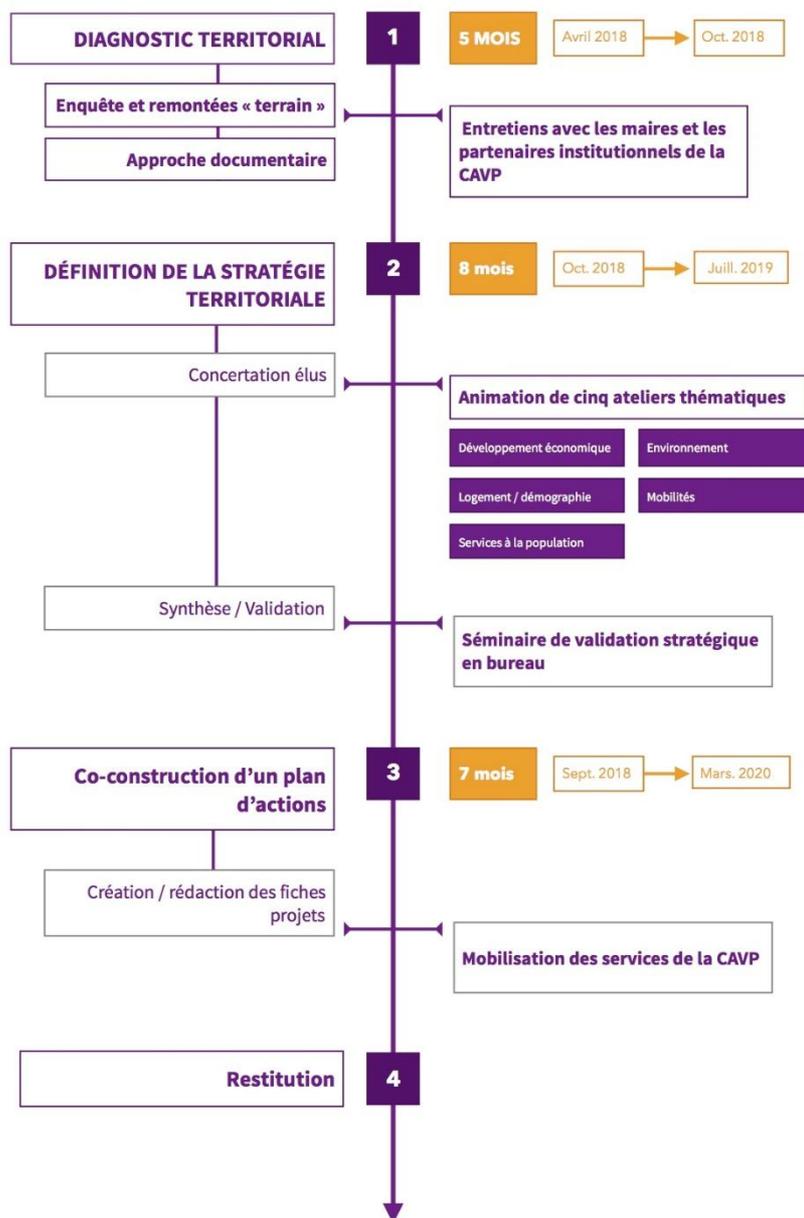
Le diagnostic territorial a été le fruit :

- d'une recherche documentaire et d'un benchmark d'une part,
- et d'un travail de terrain (réunions de travail interne avec les Directeurs de la CAVP, entretiens individuels avec les communes, les intercommunalités voisines et les partenaires institutionnels), d'autre part.

Les orientations et objectifs stratégiques ont pu être formulés à l'issus des ateliers thématiques ouverts à l'ensemble des élus communautaires et municipaux.

Le document final a ensuite fait l'objet d'une nouvelle phase de concertation avec les élus et les services de l'agglomération et des villes, avant son adoption définitive en conseil communautaire.

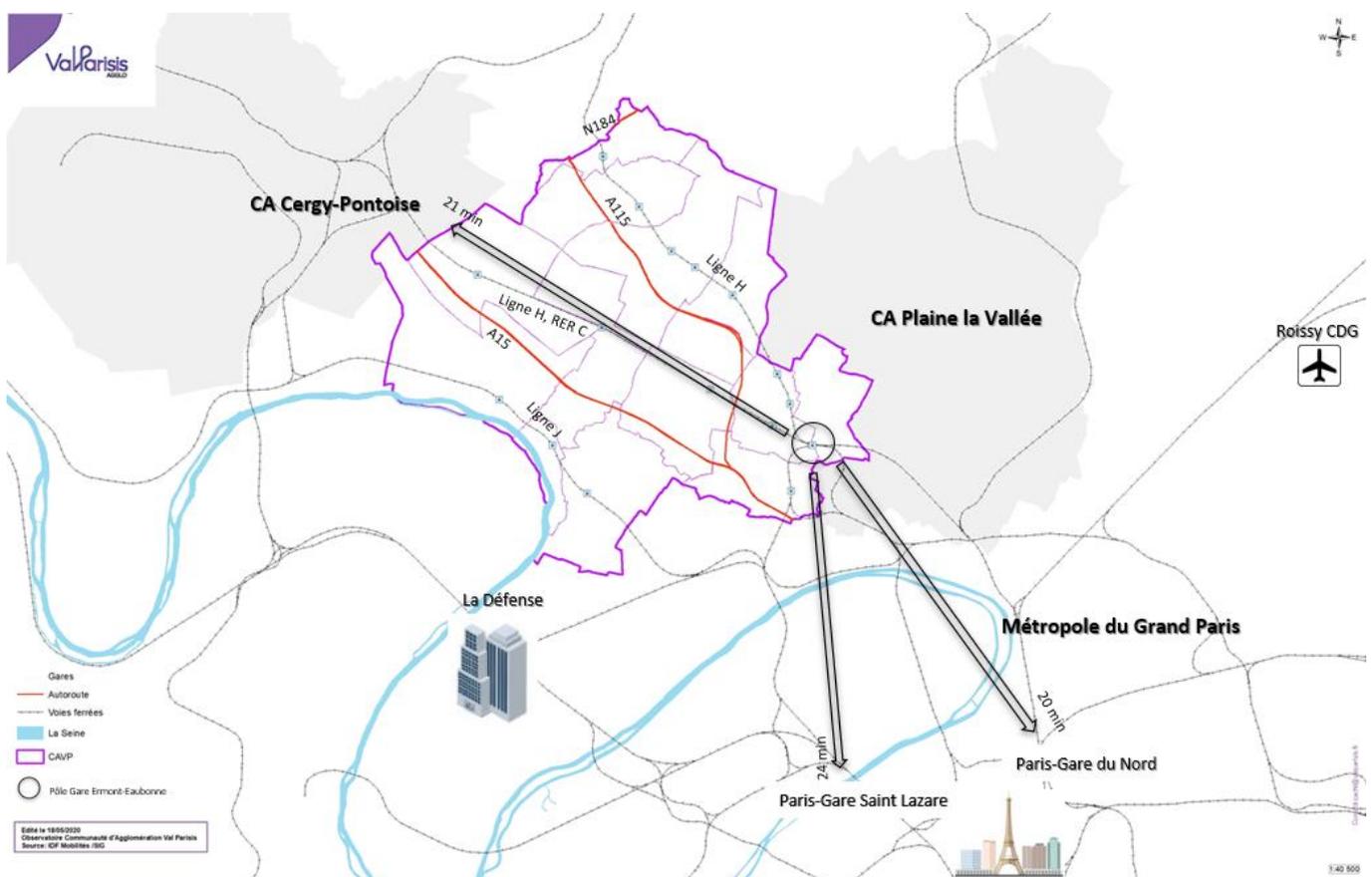
Le pilotage de la mise en œuvre se fera ensuite par le biais de bilans annuels présentés en conférence des maires et dans les instances communautaires, ainsi que par une communication au grand public par le biais du rapport d'activité et du site internet.



Portrait du territoire

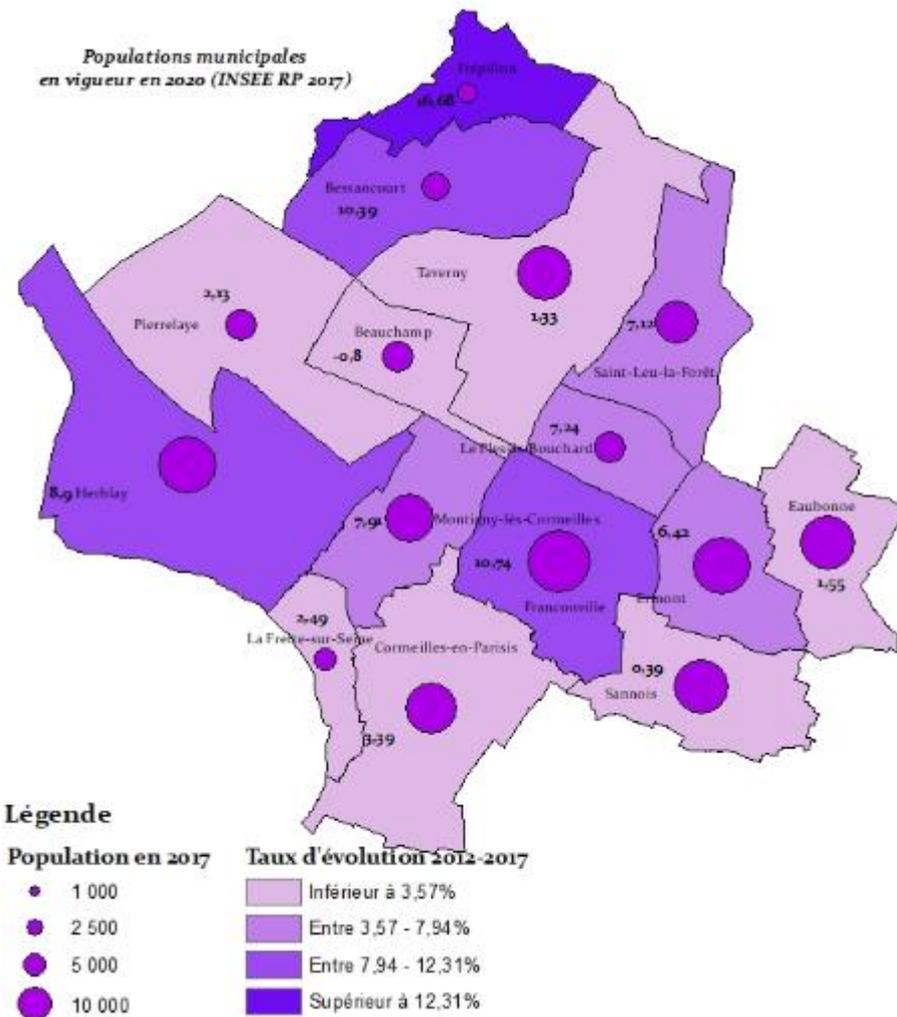
Val Parisis, territoire aux portes de la Métropole du Grand Paris

Le territoire de Val Parisis jouit d'une position géographique stratégique dans le système métropolitain régional. Situé aux limites de la métropole du Grand Paris, il est distant d'une dizaine de kilomètres de la Défense, d'une vingtaine de kilomètres de Paris et de 40 km de l'aéroport Roissy Charles De Gaulle. Il constitue l'interface entre la Métropole et la ville nouvelle de Cergy-Pontoise. Le territoire communautaire bénéficie en outre d'une forte intégration dans les réseaux autoroutiers et ferroviaires franciliens. Il est irrigué par deux autoroutes (A15 et A115) et dispose d'un maillage ferroviaire dense composé de 16 gares desservies par deux lignes de Transilien (H et J) et une ligne de RER (C).



Val Parisis, Un pôle démographique majeur dans le Val d'Oise

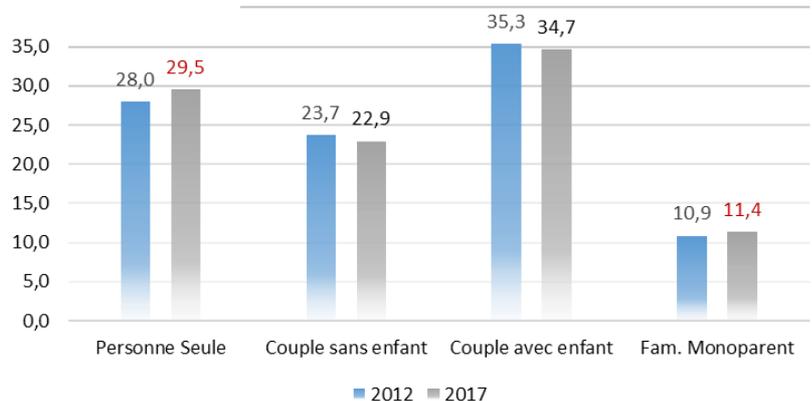
Val Parisis connaît depuis le début des années 2010 un fort dynamisme démographique. Sur la période 2012-2017, la population a augmenté de 13 931 habitants, soit une hausse de 5,32 % contre 3,5 % pour le Val d'Oise. Avec près de 300 000 habitants, la population de la Communauté d'agglomération Val Parisis représente 22,4 % de celle du Val-d'Oise (INSEE RP 2017), ce qui fait d'elle l'EPCI le plus important du département, en termes démographiques. L'arc sud-est de l'agglomération, dessiné par les communes de Cormeilles-en-Parisis, Eaubonne, Ermont, Franconville et Sannois, représente à lui seul 51,4 % de la population intercommunale soit 141 790 habitants en 2017.



Entre 2012 et 2017, les parts des moins de 15 ans et celle des 60 ans ou plus ont augmenté (respectivement de 20,6 à 21,1% et de 19,1 à 20%) tandis que la population active (15-59 ans) a diminué dans la population, passant ainsi de 60,3 à 58,9 %. Ce qui tend à montrer un renforcement de la vocation résidentielle du territoire.

La population des ménages se caractérise par une surreprésentation des couples avec enfants (55,2 %). On observe néanmoins sur la période 2012-2017 un phénomène de desserrement des ménages qui se matérialise par l'augmentation du poids des ménages composés d'une personne seule (de 27,9 à 29,4 %, soit + 1,5 point) et des familles monoparentales (de 10,8 à 11,3 %, soit + 0,5 point).

S DES MÉNAGES EN 2012 ET 2017



Source : INSEE, 2017. Traitement Observatoire CAVP

Chiffres clés

278166 habitants en 2018

5,32% de croissance de population entre 2012-2017

58,9% ont entre 15-59 ans en 2017

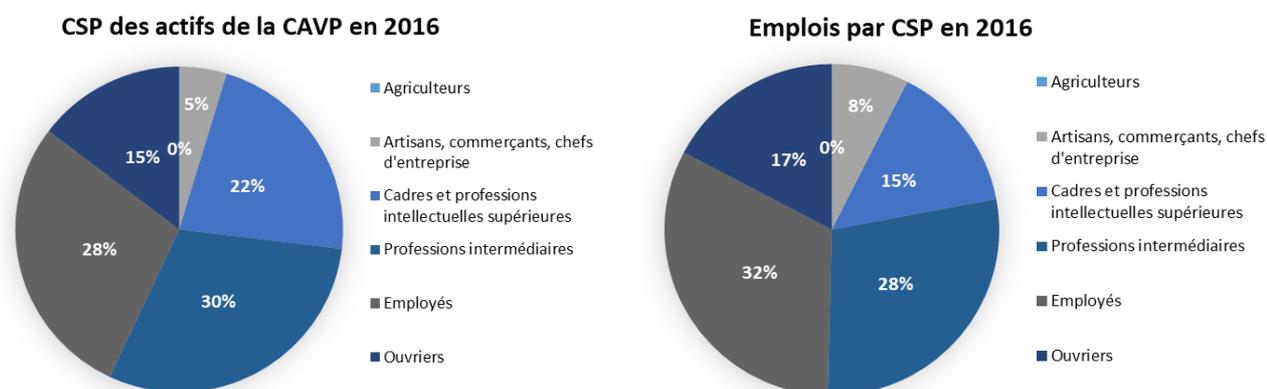
55,2% Pop. Mén. couple avec des enfants

29,5% Ménage d'une personne

17,1% famille monoparentale

Val Parisis à l'horizon 2030

La population active de Val Parisis se caractérise par une sous-représentation de la fonction de cadres et professions intellectuelles (22%) en 2016 comparativement à la catégorie « Employés » et « Professions intermédiaires », qui représentent plus de la moitié des actifs du territoire. Le profil socio-professionnel des actifs du territoire correspond nettement à l'emploi disponible sur le territoire, sauf le cas de l'emploi « Cadres et Professions intellectuelles supérieures » qui ne représente que 15% de l'emploi du territoire.



Source : Insee RP 2016. Traitement Observatoire CAVP 2020

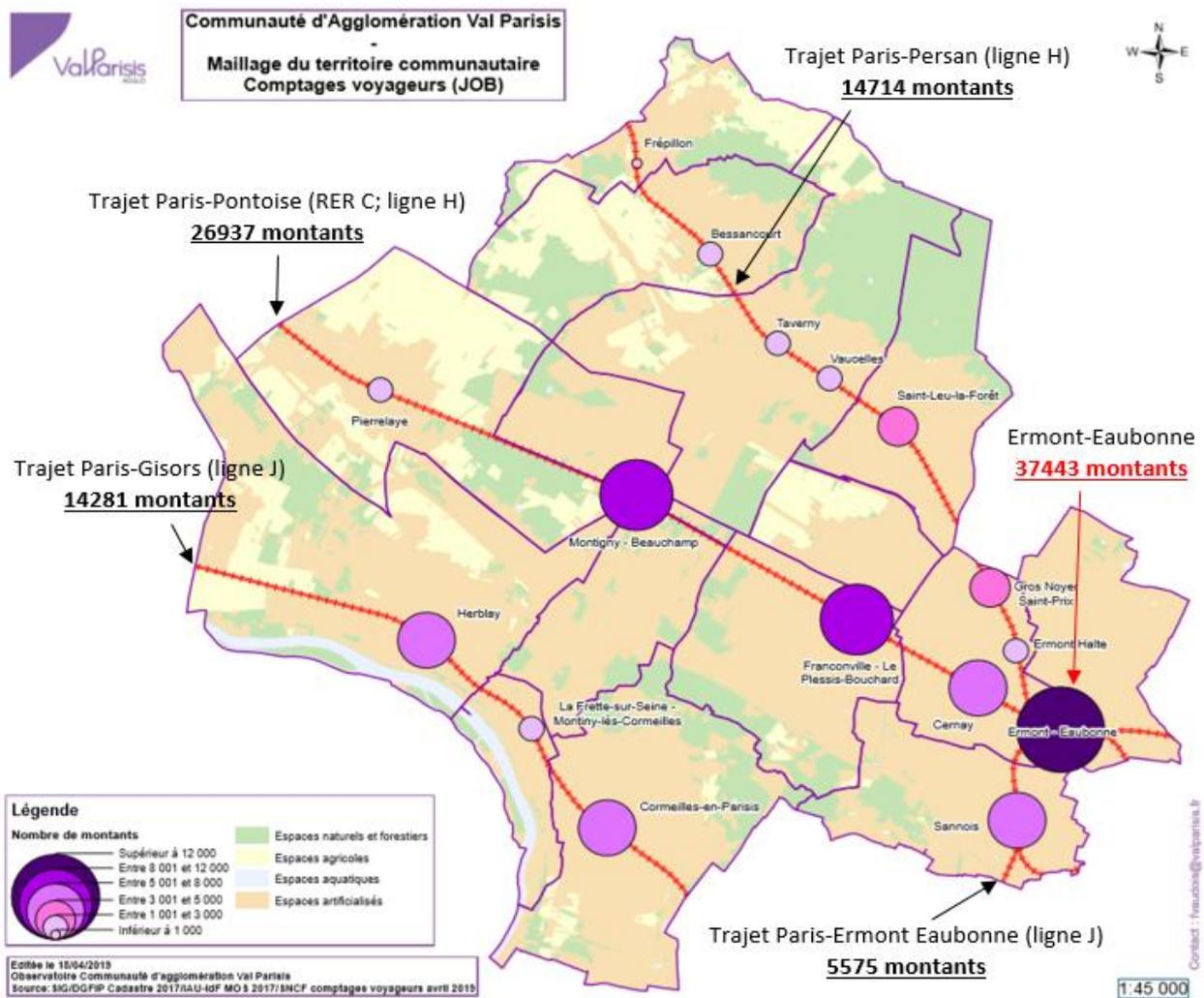
Parallèlement, on enregistre environ ¼ de personnes non ou peu diplômées dans la population active non scolarisée en 2016.

Bien que le taux de chômage soit plus élevé que la moyenne départementale, la population de Val Parisis semble moins exposée à la pauvreté, avec un taux de 11,7% contre 16,6% à l'échelle du Val d'Oise.

La population de Val Parisis présente un niveau de vie comparable à la moyenne régionale, avec 23 950€ de revenu médian en 2017. Cependant son niveau de vie est supérieur à celui de ses proches voisins comme la CA de Cergy-Pontoise (21 400€) et la MGP (22 880€) et même à l'échelle départementale (21 470€). Les inégalités restent également contenues, avec un rapport de 3,5 entre les revenus des 10% les plus riches et ceux des 10% les plus défavorisés.

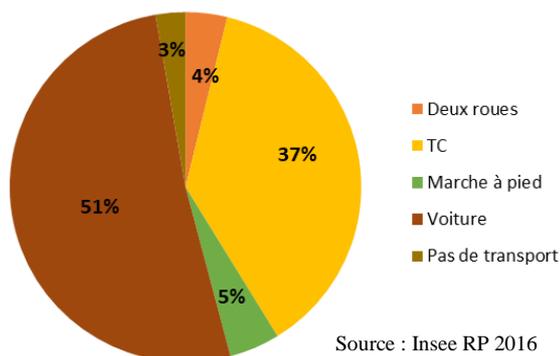
Val Parisis, une mobilité quotidienne importante et très dépendante de la voiture individuelle

Le territoire de Val Parisis est fortement irrigué par les réseaux de transport : les lignes de Transilien H et J et le RER C ; les axes routiers et autoroutiers (A15, A115, RD14, 392, 411, 407, 502, 928, 909...) ; 47 lignes de bus urbaines régulières desservant lycées et collèges ainsi que des navettes locales gratuites. La qualité de la desserte est marquée par la saturation de certaines lignes ferroviaires aux heures de pointe (ligne J) et des niveaux de congestions élevés sur les axes routiers.



En ce qui concerne le réseau ferroviaire, avec 37 443 montants en jour ouvré, le nœud ferroviaire d'Ermont-Eaubonne (RER C, Lignes J et H) constitue la porte d'entrée du territoire. Franconville-Le-Plessis-Bouchard (10 431 montants) et Montigny-Beauchamp (8 793 montants), desservis par le RER C et la ligne H, sont les deux autres principaux pôles ferroviaires du territoire.

PART DES MODES DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU LIEU DE TRAVAIL EN 2016



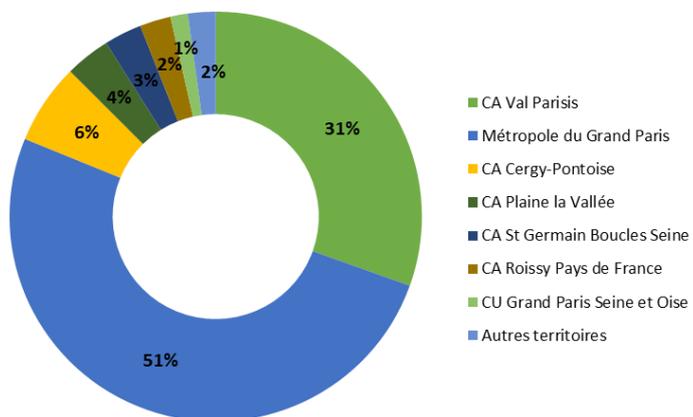
L'important flux de voyageurs montre le lien étroit qu'entretient la Communauté d'agglomération Val Parisis avec les EPCI voisins et relève aussi la forte mobilité quotidienne des résidents de l'agglomération. En 2014, les déplacements internes au territoire communautaire sont essentiellement réalisés par la marche (47,9 %) et par la voiture (44,7 %), l'utilisation des transports collectifs étant marginale (4,4 %). Au contraire, les déplacements externes sont réalisés à plus de la moitié par les voitures et à 28,1% par les transports collectifs.

Toutefois, en ce qui concerne le déplacement des actifs ayant un emploi, la part de ceux qui se déplacent en voiture individuelle est en baisse passant de 55% en 2014 à 51% en 2016. Cependant, la part des usagers des transports collectifs reste stable (37%) sur cette même période. Dans le même temps, la part de la marche à pied a connu aussi une baisse, passant de 8% en 2014 à 5% en 2016.

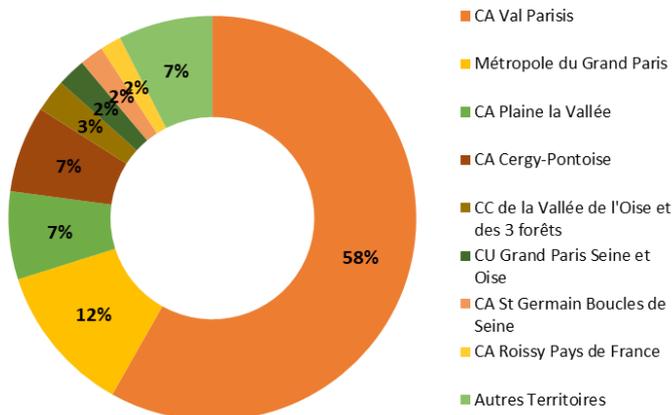
Lorsqu'on analyse la géographie de la mobilité professionnelle et scolaire des résidents de Val Parisis, on observe qu'une part importante des actifs et des étudiants du territoire travaille et étudie hors de Val Parisis. Le territoire entretient un lien étroit avec ses voisins, notamment la Métropole du Grand Paris et la CA de Cergy-Pontoise.

Val Parisis retient moins ses actifs. Seuls 31 % des actifs habitant le territoire y travaillent en 2016. Toutefois cette part est en augmentation par rapport à 2014 (29%). Leurs principaux lieux d'emplois se situent sur le territoire de la MGP, Paris inclus (51 %). La CA de Cergy-Pontoise n'emploie que 6% des actifs du territoire.

Lieu de travail des actifs résidant à la CAVP en 2016



Lieu de résidence des actifs travaillant à la CAVP en 2016



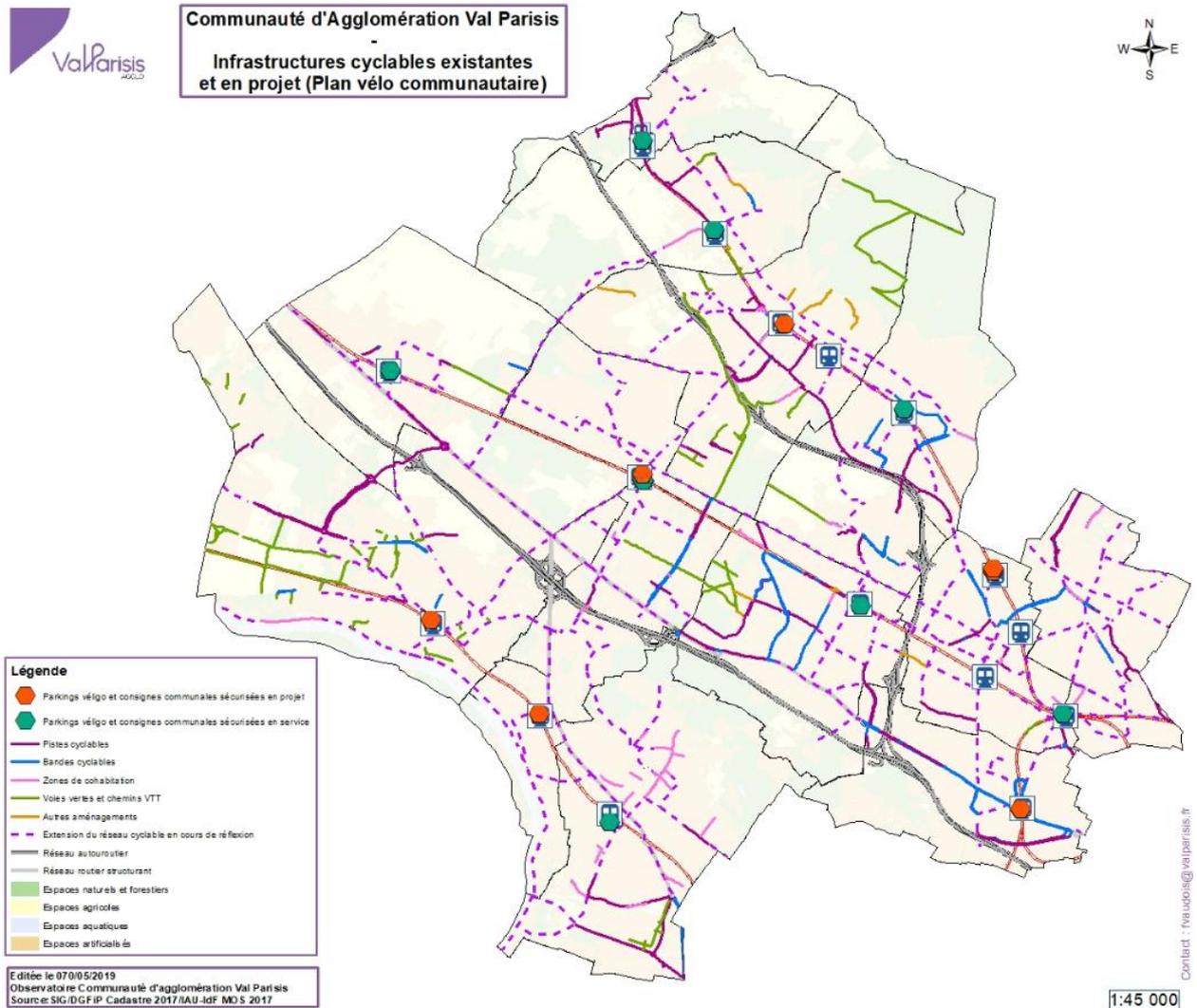
Source : Insee RP 2016. Traitement Observatoire CAVP 2020

La situation des étudiants habitant Val Parisis est similaire à celle des actifs résidents. Le territoire communautaire ne disposant d'aucune infrastructure d'enseignement supérieur, seuls 12 % des étudiants de Val Parisis y étudient. En 2016, plus de la moitié des étudiants du territoire se tourne vers les pôles universitaires de la MGP, Paris inclus, et 20% vers Cergy-Pontoise.

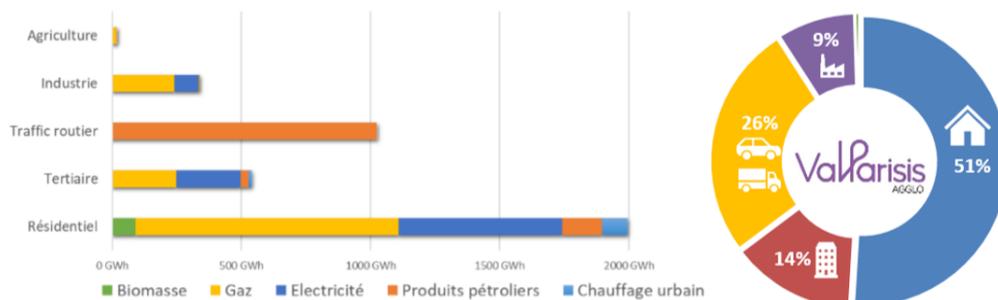
Le territoire de Val Parisis comporte actuellement 116 km d'aménagements cyclables dont 75 km de pistes et bandes cyclables et 26 km de voies vertes. Avec 120 km d'aménagements supplémentaires,

le Plan vélo communautaire, actuellement en cours d'élaboration, prévoit à terme un doublement du réseau cyclable existant, toutes maîtrises d'ouvrage confondues.

En ce sens, la Véloroute V33, itinéraire cyclable reliant Paris au Havre et à Honfleur dans le cadre du projet de la Seine à vélo, constitue un enjeu important pour l'aménagement des berges de Seine et plus quotidiennement pour l'attractivité du territoire et sa liaison au RER A à Sartrouville et à la Défense.



Val Parisis, Une consommation en énergies renouvelables peu satisfaisante et pourtant un fort potentiel de production

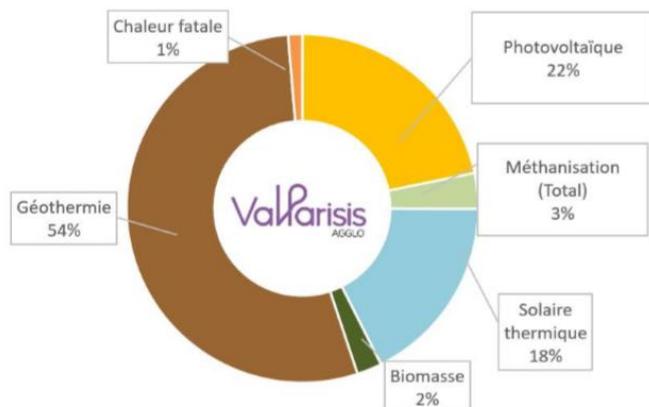


Répartition de la consommation d'énergie finale par secteur

Source : Airparif – ROSE 2015, traitement Explicit

En 2015, les énergies renouvelables ne représentaient que 2,4% de la consommation énergétique, soit 98 GWh, contre 3918 GWh d'énergie consommée sur l'ensemble de l'agglomération Val Parisis. Les postes majeurs de consommation totale d'énergie sont, dans l'ordre, le secteur résidentiel (51 %), le transport routier (26 %) et le tertiaire (14 %).

Il faut noter que 98 % des EnR consommées sur le territoire de Val Parisis proviennent de la ressource bois (90.3 GWh). En plus de l'utilisation du bois par les ménages pour le chauffage, le territoire de Val Parisis dispose de quatre chaufferies dont une biomasse à Franconville (réseau intercommunal du SICSEF). Le solaire thermique et le solaire photovoltaïque ne représentent que 2% de la production



Potentiel en EnR du territoire de Val Parisis

Source : PCAET Val Parisis - traitement Explicit

en EnR. Cependant, le territoire présente un fort potentiel de production qui pourrait atteindre 26% de sa consommation énergétique, d'où l'ambition affichée du PCAET de propulser Val Parisis vers un territoire à énergie positive.

Parallèlement à la production d'énergie renouvelable, la CAVP a déjà mis en place des actions afin de réduire la consommation des ménages tel que le projet « Habiter mieux » pour la réduction énergétique des bâtiments résidentiels (près de deux tiers des logements

ont été construits entre 1946 et 1990 et disposent d'une isolation de faible qualité).

Le transport étant un secteur fortement consommateur d'énergies fossiles, la CAVP œuvre déjà pour la transition énergétique des transports publics et la promotion des modes actifs. Ainsi, 82 bornes de recharge pour véhicules électriques ont été déployées avec le soutien de la région Ile-de-France et de l'ADEME. D'autres pourront suivre dans des nouveaux quartiers, des parkings de gares labellisés...

Val Parisis participe aux réflexions, aux côtés d'Ile-de-France Mobilités, en matière de transition énergétique au profit des flottes de bus, des flottes captives et des entreprises logistiques.

Val Parisis travaille enfin à la promotion des mobilités douces via un Plan Vélo communautaire finalisé.

L'ensemble de ces actions doivent permettre d'agir fortement sur les émissions de gaz à effet de serre du territoire, évaluées à 743 Kt de CO2.

Chiffres-clés

3918 GWh de consommation Energétique totale en 2015

98 GWh de consommation EnR en 2015

82 bornes de recharge pour véhicule

2/3 des logements construits entre 1946-1990

Val Parisis, un environnement qui contribue à son attractivité

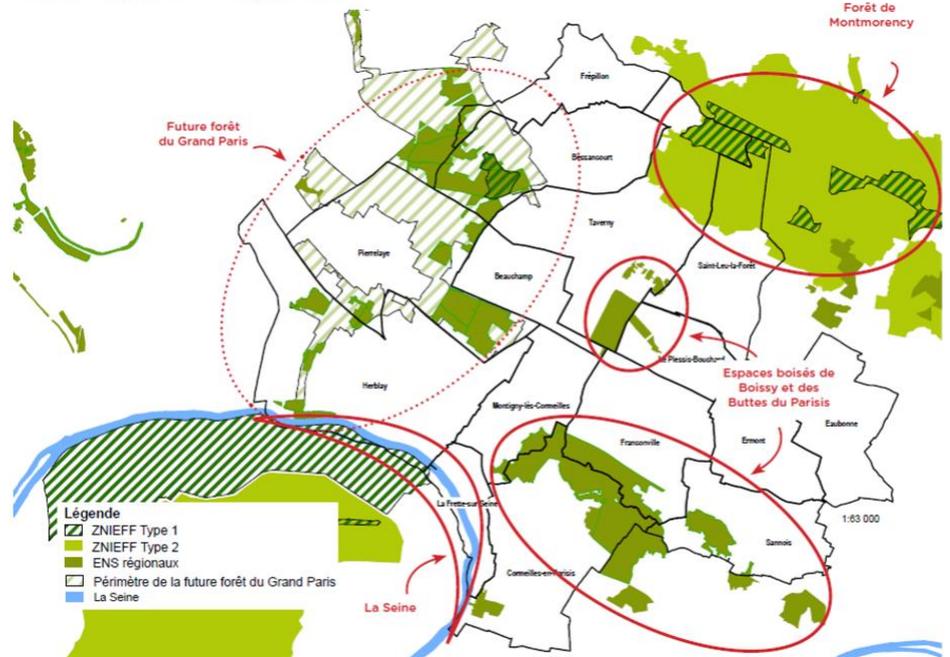
Les franges sud-ouest et nord-est de la CAVP sont bordées par les grandes forêts de Montmorency - qui occupent une partie du territoire communautaire sur Taverny et Saint-Leu-la-Forêt - et de Saint Germain en Laye. A l'ouest comme à l'est du territoire, un autre élément structurant vient renforcer la qualité environnementale : il s'agit de la future forêt du Grand Paris.

Ce projet aura un rôle structurant majeur dans le développement du territoire de Val Parisis, car susceptible de redonner une valeur et une visibilité du territoire à l'échelle régionale.

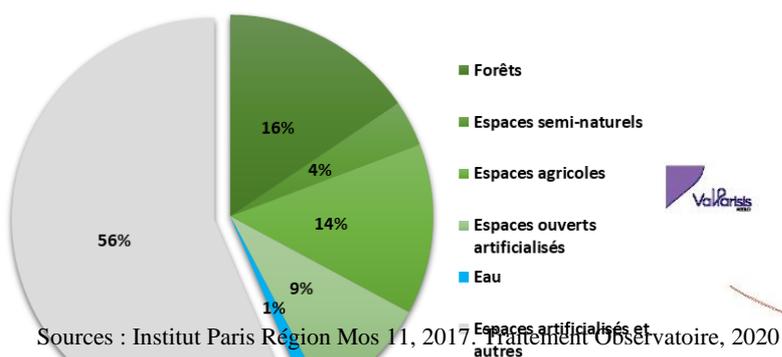
La future forêt du Grand Paris couvrira une superficie de plus de 1 000 hectares dont environ 800 sont situés sur le territoire de Val Parisis.

A l'instar de ces grandes forêts qui représentent 16% du territoire, le reste des espaces naturels et ouverts couvre 28% du territoire dont 14% sont des zones agricoles et 9% des espaces ouverts artificialisés (espaces verts urbains et espaces ouverts à vocation sportive). Ces espaces constituent un atout fort du territoire, pour une population qui recherche un cadre de vie apaisé et équilibré, à proximité de Paris et des grands bassins d'emplois.

Périmètres de protection des espaces naturels



Carte éditée le 22/06/2017 - Observatoire territorial Communauté d'agglomération Val Parisis
Source : SIG001 95 et DIREN/Cadastre 2016 DGRFP

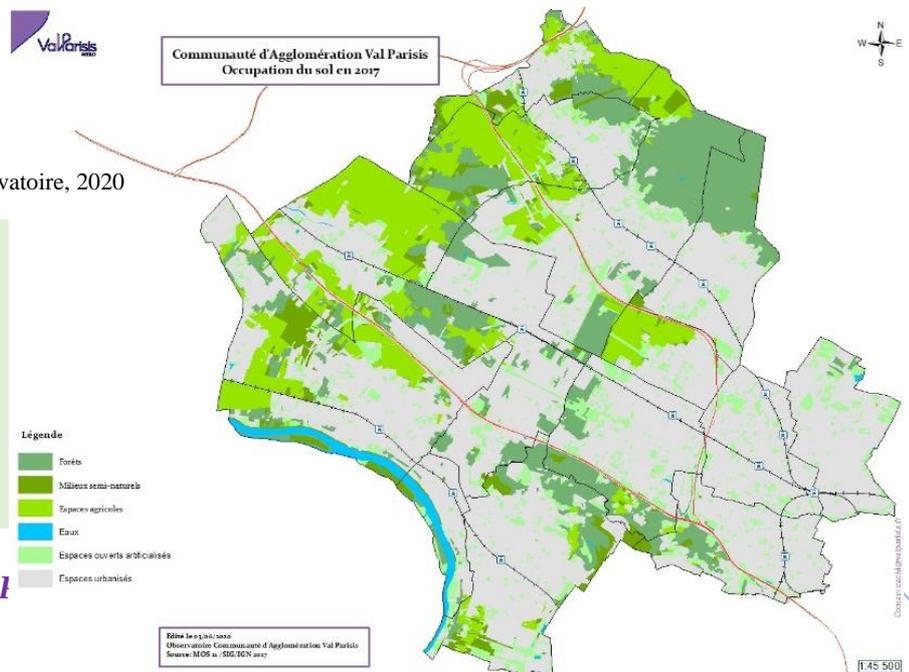


Chiffres clés

- 1347 ha de forêts
- 1188 ha d'espaces agricoles
- 818 ha d'espaces ouverts artificialisés
- 44% d'espaces naturels et ouverts



Communauté d'Agglomération Val Parisis
Occupation du sol en 2017

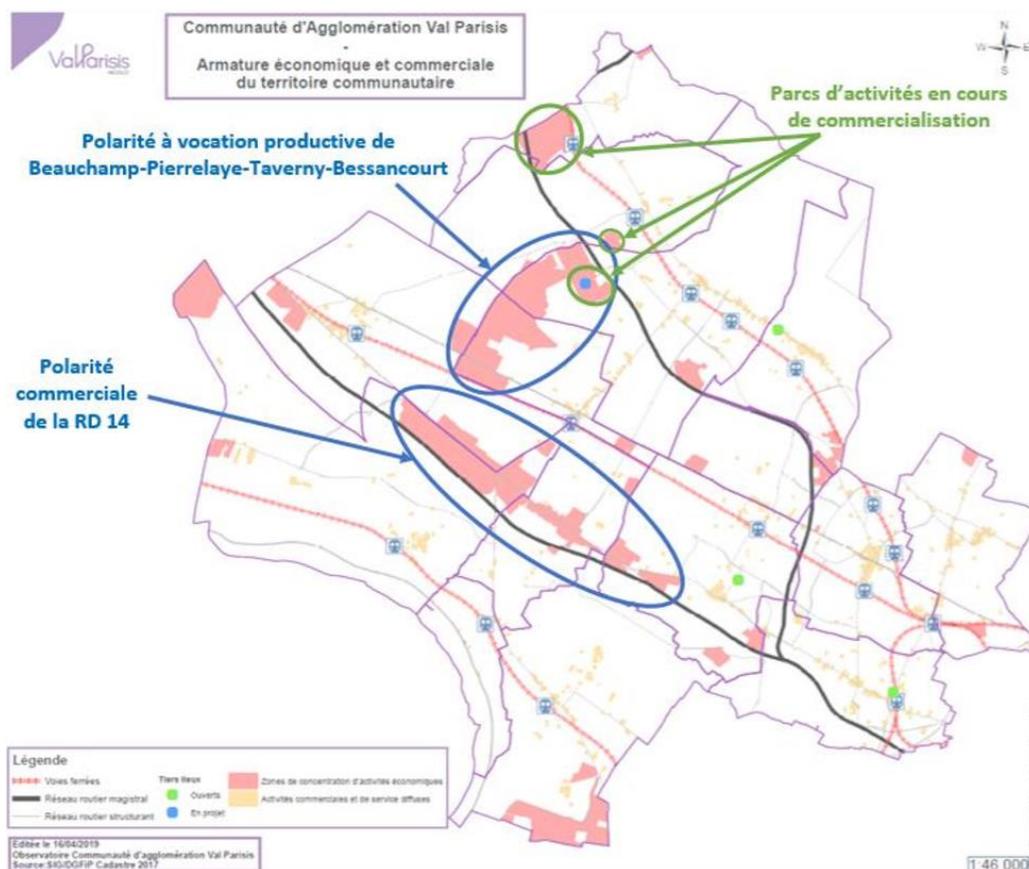


Légende
Forêt
Milieux semi-naturels
Espaces agricoles
Eau
Espaces ouverts artificialisés
Espaces urbanisés

Édité le 03/04/2020
Observatoire Communauté d'Agglomération Val Parisis
Source : MOS et SIG/IGN 2017

Val Parisis, une polarité commerciale d'envergure régionale à conforter et une offre immobilière inadaptée aux TPE-PME

L'autoroute A15 est identifiée comme territoire d'accueil prioritaire des activités économiques dans le SDRIF. Le territoire compte 31 ZAE sur une surface de 600 ha à ce jour, relevant de la compétence de l'Agglomération et dont une partie est constituée des zones commerciales de la RD14, centralité économique importante du territoire et polarité commerciale d'envergure régionale.



Le secteur du « grand commerce » représente une part importante de l'emploi salarié privé du territoire (25%). Cependant, il pose également d'importants enjeux urbains (grandes emprises foncières), de circulation (VL, poids lourds) et d'attractivité. Il faut donc anticiper les concurrences potentielles des secteurs voisins, mais aussi les évolutions à venir dans le monde du travail du secteur commercial de grande échelle (automatisation des caisses, de la logistique, développement du commerce en ligne...). Au regard de ces enjeux, l'Agglomération a déjà lancé un programme de redynamisation sur les parcs d'activité de Beauchamp, Bessancourt, Pierrelaye et Taverny afin de renforcer leur attractivité ainsi que le réaménagement progressif des ZAE à vocation commerciale de la Patte d'oie d'Herblay. Ce programme est étendu aux autres parcs d'activité du territoire à vocation non commerciale.

Face au déclin de certaines zones d'activité, au faible taux d'emploi et à la volonté du maintien des emplois existants, l'agglomération est fortement mobilisée afin de répondre aux besoins des acteurs économiques qui souhaitent s'implanter. En 2017, une étude a permis d'identifier le besoin d'espaces entre 1000 et 4999 m² pour 23% des demandes d'implantations.

En effet, en 2015, l'artisanat représentait 14% de l'emploi salarié privé, contre 13.5% pour la construction et 15% pour les métiers de services à la personne, santé, action sociale. L'agglomération réfléchit donc à une offre immobilière adéquate afin de capter ces activités, notamment les artisans (plombiers, petites entreprises du bâtiment...) qui quittent peu à peu la métropole où les espaces se raréfient et sont de moins en moins abordables.

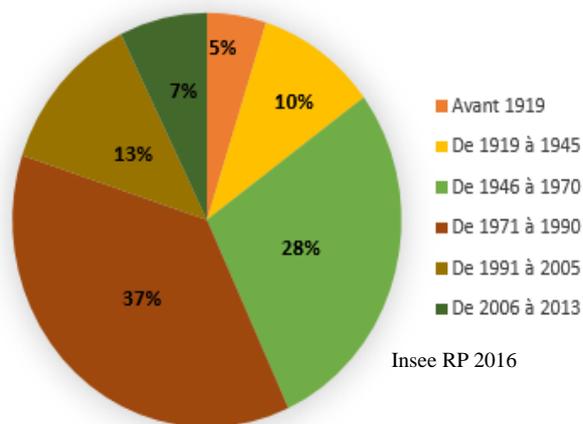
Le territoire compte aussi des structures de types pépinières et hôtels d'entreprises, qui ont une vocation avant tout de tremplin, mais pas de lieux de coworking ni de Fab Lab ou d'incubateurs qui constituent pourtant des marqueurs forts en matière d'innovation et de numérique.

Val Parisis, des logements en adéquation avec le profil démographique ; un rythme de production dynamique

Avec 40% d'espaces dédiés à l'habitat dont 33% d'habitat pavillonnaire, le territoire de Val Parisis se caractérise par une vocation résidentielle marquée. Cette fonction résidentielle est également accentuée dans le SDRIF à l'horizon 2030. Val Parisis joue donc un rôle stratégique en termes d'offre de logements.

Sur l'ensemble du territoire, on dénombrait 113.383 logements au total en 2016 (INSEE RP 2016), dont 94,4% de résidences principales et environ 5% de logements vacants. Entre 2011-2016, la part des logements vacants a légèrement augmenté, passant de 4,1% à 4,9% (Insee RP 2011 et RP 2016). Bien que la part des logements vacants ne soit pas alarmiste, elle reste non négligeable.

Résidence principales par date de construction



Les résidences principales sont caractérisées par des logements de grandes tailles. En 2016, les T4 et plus représentent plus de la moitié des résidences principales et plus du quart de celles-ci sont des T3. Les T1 et T2 ne représentent que 17,8% des résidences principales du territoire communautaire. Par contre, la part des T4 et plus a baissé, tandis que celle des T1 et T2 a augmenté. Les T3 sont stables entre 2011 et 2016.

	2016		2011	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	107 053	100	101 936	100
1 pièce	5 023	4,7	4 333	4,3
2 pièces	13 989	13,1	11 939	11,7
3 pièces	27 070	25,3	25 754	25,3
4 pièces	28 292	26,4	28 795	28,2
5 pièces ou plus	32 679	30,5	31 115	30,5

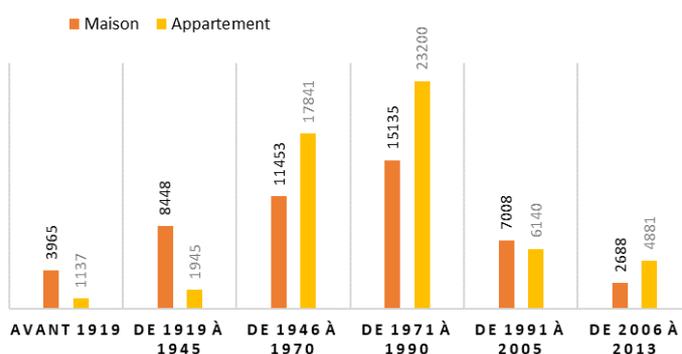
Source : Insee RP 2011 et 2016. Traitement Observatoire CAVP 2020

En plus, le nombre moyen d'occupants par résidence principale étant de 2,5 et le nombre moyen de pièces par résidences étant de 4,8 pour les maisons et de 3 pour les appartements. Tous ces éléments montrent que l'offre de logements tend à s'adapter aux attentes de l'évolution de la structure des ménages.

En 2016, les appartements représentent 53% du parc de logement et leur part ne cesse d'augmenter globalement depuis 1946.

Sur le territoire communautaire, plus de 75% des résidences principales ont été construites entre 1919 et 1990 et 5% datent d'avant 1919.

RÉSIDENTIE PRINCIPALE SELON LE TYPE DE LOGEMENT ET LA DATE DE CONSTRUCTION



Le nombre des logements vacants en augmentation ces dernières années pourrait s'expliquer par l'ancienneté du parc de logements. Toutefois, cette vacance est insuffisante pour garantir la non-occupation technique nécessaire aux travaux tant dans le parc privé que public. Toutefois, l'ancienneté des logements peut révéler une forte part de présence de bâtiments énergivores, ou dégradés et insalubres.

Entre 2011 et 2016, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale a baissé, passant de 64,3% à 62,8%, au profit des locataires dont la part a augmenté dans la même période, y compris celle des locataires de logements sociaux. Au 1^{er} janvier 2019, la communauté d'agglomération Val Parisis compte au total 23.596 logements sociaux dont 21942 logements (94%) loués et 2% vacants (RPLS,2019).

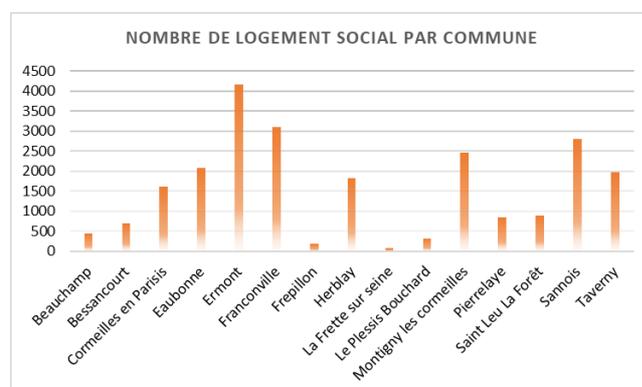
Les logements sociaux représentent 23,29% des logements de l'agglomération (taux SRU, 2019).

	2016		2011	
	Nombre log.	%	Nombre log.	%
Propriétaire	67 201	62,8	65 506	64,3
Locataire	38 129	35,6	34 650	34
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	21 025	19,6	19 673	19,3
Logé gratuitement	1 723	1,6	1 780	1,7

Source : Insee RP 2011 et 2016

Chiffres clés

2000 logements/an Objectif PLH
17,8% des **RP** en T1 et T2
107053 résidences principales en 2016
75% construits entre 1919-1990
½ des **RP** en T4 et plus
23,29% de logements sociaux en 2019
+ ¼ des **RP** en T3



Source : RPLS 2019. Traitement Observatoire CAVP 2020

Val Parisis, un territoire globalement sûr avec des actes délictueux spécifiques

Les faits de délinquance constatés sur 14 des 15 communes de l'agglomération (zone police) représentent 13 000 faits annuels, avec une stabilité sur les 3 dernières années, à la même période (Janvier à Juillet) selon les constats de la police nationale.

Les principales infractions constatées sont les atteintes aux biens (57%) et les atteintes à l'intégrité physique (19%).

Parmi ces atteintes aux biens, on retrouve principalement les cambriolages, les vols de véhicule et les vols à la roulotte. Cette dernière catégorie concerne principalement les parkings de la zone commerciale de la Patte d'Oie.

Au-delà des faits directement constatés, le diagnostic local de sécurité de la CAVP de 2020 relève la persistance et l'importance des troubles à la tranquillité publique causés par des regroupements d'individus dans certains secteurs récurrents du territoire. Ils peuvent relever de trafics de stupéfiants ou de regroupements festifs ou oisifs, source de nuisances sonores, de dégradations et de gêne au voisinage.

La délinquance des mineurs demeure à un niveau préoccupant, malgré une tendance à la baisse depuis 3 ans.

La police nationale relève une diminution des interpellations depuis 3 ans. Cette baisse d'interpellation est constatée aussi du côté du CSU (-25%) et leurs faits constatés ont également diminué de -26%. Par contre, le nombre des interpellations est légèrement en hausse du côté de la PMM soirée (20%) et nuit (14%).

Les faits constatés le sont principalement le lundi, mardi, et jeudi, principalement entre 16h et 21h, puis entre 0h et 6h selon la police nationale.

Les verbalisations suite aux infractions au code de la route ont fortement augmenté ces dernières années, tout comme les contrôles routiers.

Ces éléments appellent un partenariat fort entre toutes les collectivités, notamment pour les missions de proximité, d'ilotage et d'intervention nocturne, sur lesquelles la police nationale s'investit de moins en moins.

		CUMUL 2018	CUMUL 2019	CUMUL 2020	EVOL. %
BILAN GLOBAL	PMM (Soirée)				
	Missions spécifiques	157	733	134	-82%
	Nombre d'heures	2588	2521,56	2873,35	14%
	Missions communes PMM/PM Locale	21	75	85	13%
	Contrôle Routier	95	112	399	256%
	Main courante	0	20	527	2585%
	Nombre d'interventions	261	1105	859	-22%
	Nombre de patrouilles	2771	3108	2327	-25%
	Interpellations et M.A.D.	56	60	72	20%
	Missions communes PMM/Force Etat	102	73	26	-64%
	Verbalisations (Infractions au CR)	0	119	577	385%
	PMM (Nuit)				
	Missions spécifiques	105	2177	160	-93%
	Nombre d'heures	3019,8	2818,22	2904,77	3%
	Missions communes PMM/PM Locale	43	153	92	-40%
	Contrôle Routier	137	133	298	124%
	Main courante	0	92	540	487%
	Nombre d'interventions	569	1446	1125	-22%
	Nombre de patrouilles	4505	3440	2805	-18%
	Interpellations et M.A.D.	122	111	126	14%
	Missions communes PMM/Force Etat	95	33	18	-45%
	Verbalisations (Infractions au CR)	0	133	654	392%
	C.S.U				
	Nb de Surveillance Demandés (PMM+PN+Elus)	289	159	47	-70%
	Faits Constatés par le CSU	2097	878	652	-26%
	Appels téléphoniques	2083	1580	3078	95%
	Main courante	3227	1982	1175	-41%
	Nombre d'interventions Demandés	733	881	609	-31%
	Faits Elucidés Grâce au C.S.U	1626	1222	854	-30%
	Nb Relectures	666	503	552	10%
Temps de Relecture (Minutes)	17666	27674,5	31682	14%	
Interpellations et M.A.D. grâce au CSU	238	344	257	-25%	
Réquisitions Judiciaires	0	538	636	18%	

Source : Police Municipale Mutualisée, 2020

Chiffres clés

387 caméras de vidéoprotection en 2020
 538 réquisitions d'images de
 vidéoprotection en 2019
 14646 délits et crimes commis en 2019
 416 arrestations en flagrant délit en 2019

Val Parisis, des fragilités potentielles en matière de santé

Le développement économique et résidentiel actuel participe à l'attractivité du territoire mais invite également à s'interroger sur l'évolution de l'offre de soins par rapport aux besoins de la population et sur la capacité du territoire à attirer de nouveaux professionnels de santé.

Malgré une situation socio-économique et sanitaire favorable par rapport au reste du département, le territoire connaît des zones de fragilité. Ainsi, l'espérance de vie, de 82,8 ans, est légèrement supérieure à la moyenne nationale (82,6 ans). Toutefois, la nouvelle cartographie prioritaire élaborée par l'Agence régionale de santé dans le cadre du projet régional de santé montre que le territoire est largement concerné par les difficultés d'accès aux soins puisqu'une commune a été classée en zone prioritaire et onze en zone d'actions complémentaires.

Aussi, d'après les données de santé, il est constaté :

- 7% de la population locale n'a eu aucun recours au soin au cours des 24 derniers mois ;
- 14% de la population n'a pas eu de consultation chez un généraliste au cours des 24 derniers mois ;
- 51% de la population n'a pas eu de consultation chez le dentiste au cours des 24 derniers mois,
- Des faiblesses dans les dépistages et la médecine préventive : 35% des femmes de 50 à 74 ans sans acte mammographique, 45% des plus de 65 ans sans vaccin antigrippe,
- Des indicateurs de mortalité prématurée supérieurs à la moyenne francilienne, notamment liés aux cancers, pathologies respiratoires, suicides,

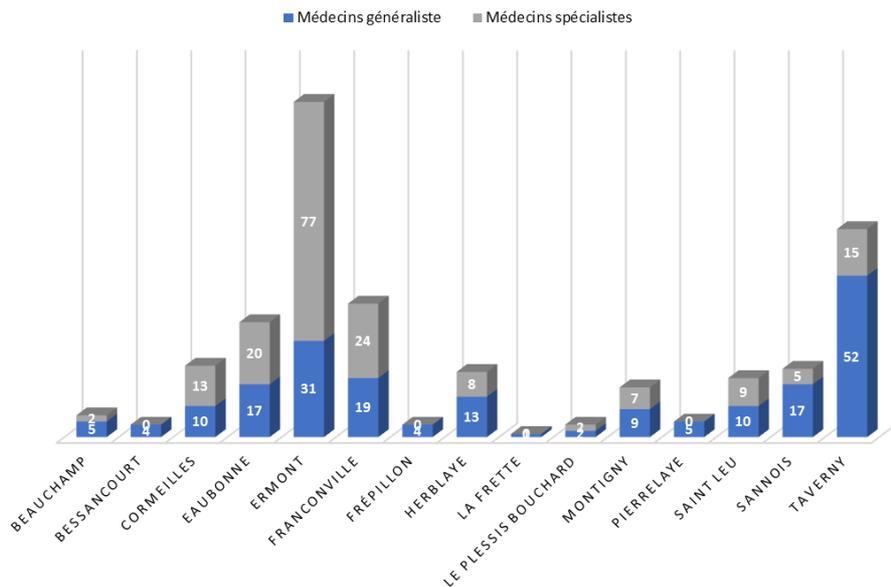
Le territoire connaît, comme le reste du département, une sous dotation dans certaines spécialités médicales de premier recours (ophtalmologie, gynécologie) et un accès aux droits complexe pour une partie de la population (11,1% des assurés sans mutuelle générale et 11% sans médecin traitant déclaré).

Ces dynamiques de territoire risquent d'être accentuées par la courbe démographique nationale des professions médicales qui va atteindre un creux à l'horizon 2025. Par ailleurs, il convient de répondre aux attentes des médecins d'exercer leur activité professionnelle dans un cadre rénové (exercice groupé, salariat, prise en charge des tâches techniques et administratives).

De plus, l'action en matière de santé doit prendre en compte le vieillissement de la population, constaté notamment sur certaines communes du territoire.

Face à cette situation, la réflexion sur l'offre en matière de santé et d'accès aux droits doit s'inscrire dans une logique de bassin de vie, ce qui plaide pour un rôle intercommunal accru sur le sujet, a fortiori face à l'insuffisance des réponses de l'Etat.

NOMBRE DE MÉDECINS PAR COMMUNES EN 2020



Source : SNDS sept. 2020. Traitement : Observatoire territorial, 2020

Chiffres clés

11,1% d'assurés **sans mutuelle générale** en 2018

11% d'assurés **sans médecin traitant**

7.1 médecins généralistes pour 10000 hbts en 2020

381 personnels de la spécialité médicale dont 39,8% ont plus de 60 ans en 2020

32% des **199 médecins** généralistes actifs en 2020 ont plus de 60 ans

Val Parisis, fonctionnement, compétences et organisation des services publics

Fonctionnement

Le fonctionnement de la Communauté d'agglomération repose sur quatre instances de gouvernance travaillant de manière collégiale et transparente.

Le Conseil communautaire, organe délibérant qui représente les 15 communes. Il vote le budget et les grandes orientations lors de séances publiques et se réunit plusieurs fois par an. Cette assemblée compte 87 conseillers.

Le Bureau communautaire, organe délibérant et consultatif, émanation du conseil communautaire, se réunit avant chaque conseil pour préparer

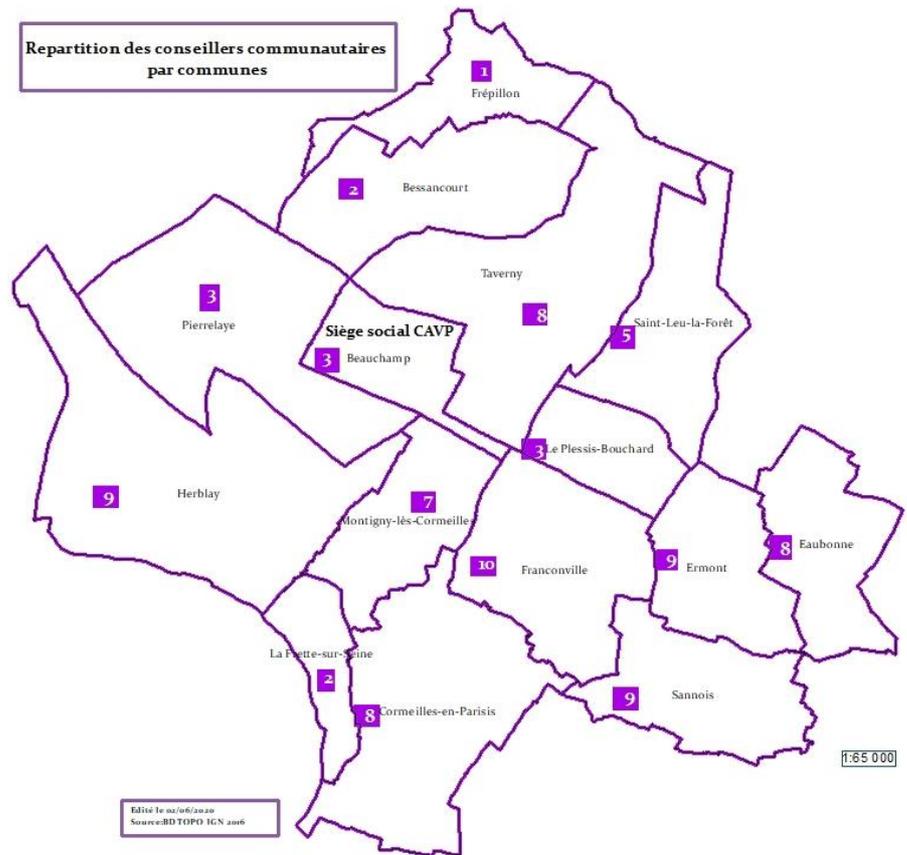
les décisions qui y sont soumises. Il est composé du président, de 14 vice-présidents et de 8 conseillers délégués. Toutes les communes sont représentées au Bureau. Il émet des avis consultatifs sur les affaires relevant de la compétence du conseil communautaire. Il délibère sur les affaires ayant fait l'objet d'une délégation par le conseil communautaire.

Les commissions thématiques étudient et donnent leur avis sur les dossiers avant qu'ils ne soient présentés en Bureau Communautaire. Les conseillers communautaires et les conseillers municipaux prennent part à ces commissions dans le cadre de la construction des politiques publiques ou de l'élaboration des projets de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, la conférence des Maires agit comme lieu de débat et d'orientations stratégiques sur les enjeux, objectifs et principaux projets de la CAVP.

Compétences

Les compétences de la communauté d'agglomération sont fixées d'une part par la loi et d'autre part par accord entre les villes pour les domaines qui peuvent être mieux gérés à plusieurs que par une seule commune.



La liste des compétences est la suivante :

Compétences Obligatoires	Développement économique, emploi, tourisme
	Aménagement de l'espace, mobilités
	Equilibre social de l'habitat, politique de la ville, prévention de la délinquance
	Collecte et traitement des déchets
	Accueil des gens du voyage
	Elaboration du plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
	GEMAPI, eau, assainissement, gestion des eaux pluviales urbaines
Compétences facultatives	Voirie d'intérêt communautaire
	Gestion des établissements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
	Action sociale d'intérêt communautaire
	Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, écologie, espace verts et patrimoine arboré d'intérêt communautaire, bassins de retenue à vocation communautaire, bois et massifs
	Elaboration du règlement local de publicité intercommunale (RPLi)
	Réseaux de communication électronique et développement numérique
	Eclairage public
	Activités culturelles et sportives à dimension intercommunale
	Aménagement des pôles gares d'intérêt communautaires, nouvelle forêt sur la plaine de Pierrelaye-Bessancourt
	Infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
	Etudes de transport et d'infrastructures
	Gares routières du territoire
	Modes doux

L'organisation des services publics et moyens administratifs

La communauté d'agglomération Val Parisis compte 372 agents au 1^{er} janvier 2020. La grande majorité des effectifs des agents communautaires, soit 270 agents, travaille au contact direct et quotidien des administrés.

Ses agents œuvrent à l'amélioration permanente du cadre de vie. Ils s'occupent des infrastructures gérées par la CAVP sur son territoire et assurent une implantation forte de l'agglomération dans le tissu social local. 72% sont employés pour les piscines (98 agents) et les médiathèques (93 agents).

Parmi les 902 équipements et services publics présents sur le territoire en 2020, l'agglomération est gestionnaire de 38 d'entre eux dont 9 bibliothèques, 5 espaces emplois, 10 aires d'accueil des gens du voyage, 7 piscines, 4 gares routières, une police municipale mutualisée, ...

Hormis ces équipements, Val Parisis a la compétence de gestion de ses 31 parcs d'activités économiques. Parmi les services présents, hors compétence agglomération, on peut compter 10 bureaux de poste, 4 CPAM, 4 CCAS...

Pour parvenir à la gestion de son territoire, la CAVP dispose d'un budget annuel de 130M€ en fonctionnement et 40M€ en investissement. Ses recettes sont largement issues des impôts (100M€) et des dotations de l'Etat et autres partenaires publics (30M€).

Axe 1 : un territoire dynamique au cadre de vie préservé

Diagnostique et enjeux

Le territoire est marqué par des gains de population enregistrés par la plupart des communes. Entre 2013 et 2018, la croissance démographique annuelle a atteint 1,1 %, contre 0,7% à l'échelle départementale et 0,4 % pour la région Ile-de-France (Insee 2018).

Portée par de solides apports migratoires, cette dynamique démographique confirme l'attractivité globale et surtout résidentielle du territoire. L'attractivité repose à l'évidence sur un cadre de vie de qualité et de nombreux atouts tels un niveau d'équipements globalement satisfaisant, une grande variété de paysages et de typologies urbaines, un patrimoine naturel et culturel remarquable autour des rives de Seine, des Buttes du Parisis et de la forêt de Montmorency...

Le fort accroissement démographique que connaît le territoire, soutenu dans le temps, est cependant porteur de nombreux défis et de déséquilibre potentiels, parmi lesquels :

● la multiplication des phénomènes de saturation et de congestion sur les réseaux de transport

La Communauté d'agglomération Val Parisis bénéficie d'un réseau ferré relativement dense (16 gares et 3 lignes en direction de Paris, les Transiliens H et J et le RER C) et d'une desserte autoroutière performante qui lui assurent une bonne insertion dans le système métropolitain francilien. Ces infrastructures contribuant d'ailleurs à son attractivité résidentielle, provoquent des externalités négatives telles que la multiplication des phénomènes de saturation et de congestion sur des réseaux qui doivent prendre en charge des flux de voyageurs croissants.

En effet, Val Parisis est pleinement concerné par le phénomène du déplacement pendulaire, car de très nombreux actifs résidant sur le territoire empruntent chaque jour leur véhicule ou les transports en commun pour se rendre dans l'un des pôles voisins : Cergy-Pontoise, La Défense, Paris, Roissy, la Plaine Saint-Denis... Ce décalage croissant entre les lieux de travail et les lieux de résidence, principalement sous l'effet de la périurbanisation, prend sa source dans un double mouvement de concentration des emplois dans les pôles et de desserrement de la population vers les couronnes. Ces dynamiques entraînent logiquement une augmentation ainsi qu'un allongement des trajets domicile-travail¹. En plus de cela, le réseau de transports communautaire (qui ne représente que 4,4 % des déplacements internes au territoire communautaire - INSEE 2014 ; IAU-IdF 2019) souffre d'un manque de liaisons transversales (à l'exception des lignes desservant les gares et les pôles multimodaux du territoire) et les modes doux représentent quant à eux 9% des déplacements internes.

¹ Rapport de l'Observatoire des territoires (Edition 2016) – « Emploi et territoires »

● **Le déséquilibre du tissu économique local**

L'accroissement démographique impacte, en effet, le tissu économique local qui est dominé par les activités dites présentes, tournées vers la satisfaction des besoins des résidents. Ainsi l'activité présente représente 76 % des 63 000 emplois et 68 % des 21 200 établissements économiques du territoire. Ce profil résidentiel du territoire trouve une confirmation dans le faible pourcentage d'actifs résidents sur le territoire et qui y occupent également un emploi (29%). Ces « parcours sortants » révèlent de mauvaises conditions d'appariement entre l'offre et la demande de travail sur le territoire.

Toutefois, le nombre de créations d'établissements suggère que le territoire s'accommode sans trop de difficultés de ces tensions sur le marché du travail. Cependant, l'enjeu est de trouver un nouvel équilibre entre les fonctions économiques et résidentielles du territoire. Car l'arrivée de nouveaux habitants, qui devrait se poursuivre dans les prochaines années, ne peut être pérenne qu'accompagnée par la création d'emplois en conséquence.

● **l'artificialisation des sols et l'érosion de la biodiversité**

La préservation du cadre de vie et du capital naturel du territoire revêt, à l'évidence, un caractère prioritaire. Celle-ci implique en premier lieu de contenir l'étalement urbain et le grignotage progressif des sols par les constructions. À cet égard, la CAVP souhaite inscrire ses actions dans le cadre des grandes orientations du « plan biodiversité » présenté par le gouvernement le 4 juillet 2018. Ce dernier prévoit d'atteindre à terme l'objectif de « zéro artificialisation nette » (ZAN). Rappelons que l'actuel Schéma Directeur de la Région Île-de-France fait de la densification des espaces urbanisés une priorité. Dans le cadre de sa politique en matière d'assainissement, l'agglomération, aux côtés des communes dans leur PLU, s'inscrit dans cette démarche en limitant l'imperméabilisation des sols grâce à la gestion des eaux pluviales à la parcelle.

● **l'augmentation des émissions de polluants**

Dans le cadre de l'élaboration de son Programme Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CA Val Paris a établi un ensemble de diagnostics destinés à déterminer les principaux enjeux environnementaux du territoire. Le bilan réalisé en matière d'émission de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques fait apparaître la qualité de l'air comme étant la principale vulnérabilité du territoire avec comme corolaire des impacts significatifs probables sur la santé.

Le public sollicité lors de la consultation réalisée dans le cadre de la démarche PCAET a massivement (88%) manifesté son inquiétude et souhaité la mise en œuvre d'actions en adéquation avec les enjeux de pollution et de santé.

Les orientations politiques

Orientation 1 : Favoriser les modes de déplacements actifs et collectifs

Territoire ouvert à toutes les mobilités durables, les élus veulent ainsi faire de Val Parisis un territoire cyclable et intermodal. Les actions opérationnelles correspondantes sont déclinées dans le plan d'action du PCAET. Les objectifs à atteindre sont :

▪ Favoriser les mobilités actives et les motorisations non thermiques

Les deux roues ne représentant que 4% et la marche à pied 5% des modes de transport utilisés par les actifs pour se rendre au travail, avec 116 km d'aménagements cyclables dont 75 km de pistes et bandes cyclables et 26 km de voies vertes. Le but principal est de développer les mobilités durables et les modes alternatifs à la voiture individuelle. La collectivité a engagé des pistes d'actions à travers **un premier plan vélo communautaire**. Celles-ci consistent en premier lieu en des investissements directs (voies vertes de desserte des pôles gares, du futur centre nautique olympique..., Véloroute V33...). La rénovation de l'intégralité de la chaussée Jules César sera aussi l'occasion d'offrir une liaison est-ouest de qualité et favorable aux modes doux. S'y ajoute la mise en place d'un fonds de concours pour accompagner et soutenir les communes dans leurs opérations d'aménagement sur les linéaires municipaux. Une attention particulière et renforcée sera apportée au déploiement du stationnement protégé des vélos dans les gares (Véligo), pour en favoriser l'accès par les modes actifs, avec un déploiement rapide dans les différentes villes. L'objectif est d'une consigne au minimum, tous gestionnaires confondus, par gare, à l'horizon 2030.

La communauté d'agglomération poursuivra également le fonctionnement et le déploiement des bornes de recharge des véhicules électriques, en restant attentive à l'exigence d'interopérabilité et aux évolutions technologiques permettant d'aboutir à des véhicules réellement propres. A ce titre, l'implantation de stations publiques de gaz naturel pour véhicules (GNV) sera étudiée.

▪ Faciliter les déplacements internes sur le territoire

Le territoire manque de liaisons transversales, d'où le fait que seuls 4,4% des déplacements « internes » sont réalisés en transport collectifs. Le but principal est donc d'améliorer et de faciliter les déplacements internes au territoire communautaire des habitants, d'un réseau ferré à l'autre, d'un centre-ville à l'autre...

Ainsi à travers une première DSP portée par IdFM, portant sur l'ensemble des lignes de bus du territoire communautaire, dans laquelle la communauté d'agglomération a vu l'opportunité d'une vision d'ensemble d'un réseau désormais unifié, celle-ci se propose de soutenir la construction d'un réseau de bus répondant aux meilleurs standards d'efficacité du service public. Cette orientation pourrait se traduire par des actions suivantes :

- La création de nouvelles lignes principales ou fortes nord-sud pour relier les différents réseaux ferroviaires (H nord, H et C, J nord, J est) permettant aux voyageurs d'arbitrer entre eux en fonction de leurs performances respectives et de leurs besoins ;
- Le développement de lignes transversales est-ouest supplémentaires pour rééquilibrer une offre de transport fortement polarisée par la métropole francilienne, avec une attention

particulière en faveur de la desserte des principales ZAE, des cliniques et centres hospitaliers, des grands pôles de loisirs ;

- L'adaptation des grilles horaires pour limiter les temps d'attente lors des correspondances et ajuster les services aux nouvelles habitudes des Franciliens ;
- La poursuite du renforcement de la desserte des quartiers prioritaires de la ville (QPV) dont les habitants, de par leurs caractéristiques sociodémographiques, sont des usagers intensifs des transports collectifs ;
- L'implantation sur le territoire d'un dépôt de bus d'Ile-de-France Mobilités.

▪ Renforcer la connexion du territoire aux pôles métropolitains

La saturation et le décrochage des infrastructures de transport du territoire sont et demeureront un motif d'inquiétude pour les habitants comme pour les entreprises. La communauté d'agglomération veut, à son échelle, contribuer à améliorer l'insertion du territoire dans le système de transports francilien. Cela passe par une connexion garantie par les pouvoirs publics, dans la décennie à venir, entre la ligne H, la ligne J et le réseau du Grand Paris Express, à Saint-Denis Pleyel comme à Bois-Colombes. L'agglomération soutient également de façon active le prolongement du tram-train T11 entre Epinay-sur-Seine et Sartrouville, avec une future gare à proximité du territoire communautaire.

L'accès au réseau de transports massifié de la Métropole est, d'une façon plus générale, une nécessité indiscutable. En ce sens, la CAVP soutient et apportera sa contribution au projet « Bus entre Seine », porté par IdFM, qui consiste à créer entre le territoire de Val Parisis et le tramway T2 au Pont de Bezons un bus en site propre. Les travaux doivent débuter avant la fin du mandat en cours. La CAVP, qui a déjà étudié, dès 2014, les opportunités et conditions de réalisation de sections en site propre sur la RD14, la RD392 et la RD 106, soutiendra la réalisation d'études pour l'éventuelle prolongation jusqu'à la gare de Montigny-Beauchamp via la Patte d'Oie d'Herblay.

De la même manière, un soutien sera apporté au projet de connexion :

- Avec le T8, depuis Epinay-sur-Seine jusqu'à Pierrelaye sur la RD14 via la Patte d'Oie d'Herblay,
- Avec le T11, depuis Sartrouville-Argenteuil Val Notre Dame.

Une liaison en bus entre Sannois et la ligne de métro n°13 à Asnières-Gennevilliers est possible et absolument nécessaire. Et l'interconnexion à Frépillon avec la ligne de bus expresse 95-18 qui dessert la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles De Gaulle devra être confortée.

Une réflexion pourra aussi être engagée sur l'éventualité d'une desserte ferroviaire de Cergy-Préfecture depuis le Val d'Oise et le territoire de Val Parisis, et pas seulement depuis Paris et l'ouest parisien (RER A). L'infrastructure ferroviaire nécessaire reste disponible.

▪ Rendre plus attractifs les pôles gares, avec de nouveaux services et usages

La modernisation et le réaménagement des pôles gares dans un esprit résolument multimodal est largement entamé. Val Parisis, en charge de sept d'entre eux, y prend toute sa place.

Il s'agit à la fois d'accueillir dans de meilleures conditions de confort, d'accessibilité pour tous et de sécurité, dans un cadre de vie rénové, les cyclistes et les piétons ainsi que les usagers des lignes de bus, mais aussi de permettre aux cyclistes de stationner leurs vélos dans les meilleures conditions de

sécurité et de proposer, autant que possible, davantage de services, publics autant que privés. Après Bessancourt puis Ermont-Gros Noyer/Saint-Prix, la communauté va poursuivre ces prochaines années la programmation des travaux correspondants dans quatre autres².

▪ **Maintenir les gares routières au meilleur niveau de service pour les usagers**

Gestionnaire des quatre écostations-bus de son territoire³, la CAVP attachera une importance toute particulière non seulement à l'information voyageurs et à la qualité de service qui y sont proposées, mais aussi à la diversification des services dans une logique d'espaces de vie. Elles seront aussi mieux protégées, au bénéfice de tous les usagers. La création d'un espace-emploi en gare routière d'Ermont-Eaubonne entre dans ce cadre.

Elle portera avec IdFM et ses partenaires une importante modernisation de la gare routière d'Ermont-Eaubonne, l'une des plus importantes d'Ile-de-France, dans le cadre d'une démarche de pôle volontariste.

Enfin, la communauté d'agglomération labellisera et modernisera les parcs-relais de gares qui lui sont confiés (actuellement Montigny-lès-Cormeilles et Sannois) en gestion en vue de favoriser, là aussi, le report modal. Ils devront être plus accueillants et sécurisés.

▪ **Accompagner les entreprises dans leurs démarches de mobilité pour leurs employés**

Pour contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air, mais aussi parce que faciliter les déplacements des salariés est un enjeu d'attractivité, l'agglomération veut accompagner les entreprises dans leurs démarches vertueuses, qu'il s'agisse de leur participation à des plans de déplacement interentreprises favorisant l'usage par leurs salariés de transports plus vertueux, du recours à des chaînes logistiques respectueuses de l'environnement ou d'autres démarches à imaginer. L'agglomération pourra, à ce titre, être impliquée comme employeur dans un éventuel plan de déplacement interentreprises.

Les indicateurs de l'orientation 1

- *Nombre de km d'infrastructures cyclables créées à l'initiative ou avec le soutien de la CAVP*
- *Nombre de voyageurs empruntant les lignes de bus communautaires,*
- *% des déplacements domicile – travail empruntant les modes doux et collectifs,*
- *Nombre d'utilisateurs des pistes cyclables (comptages à des heures et lieux stratégiques),*

² Beauchamp (gare de Montigny-Beauchamp), Herblay-sur-Seine, Pierrelaye, Sannois.

³ Cormeilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay-sur-Seine, Montigny-lès-Cormeilles (gare de Montigny-Beauchamp)

Orientation 2 : Développer le recours aux énergies renouvelables

La consommation énergétique du territoire s'élève à 4000 gigawatts-heure, soit une facture annuelle de 370M€ par an, qui pourra atteindre 534M€ en 2030. Elle provient à 98% d'énergies non renouvelables. A cela viennent s'ajouter les sources de pollution diverses, qui entraine annuellement pour les habitants une exposition à une qualité de l'air moyenne 59 jours par an et à une qualité mauvaise 8 jours.

En plus de ces enjeux locaux, tant sanitaires qu'économiques, la communauté d'agglomération vise à s'inscrire dans les objectifs européens et nationaux de réduction drastique de l'empreinte carbone à l'horizon 2050.

En ce sens, la CAVP veut être un acteur exemplaire en matière de transition énergétique, afin de devenir un territoire à énergie positive. La déclinaison de cette orientation en plan d'actions est précisée dans le PCAET.

▪ Réduire la consommation énergétique totale du territoire

A cet effet, la communauté d'agglomération se dotera rapidement après l'adoption de ce projet de territoire d'un Plan Climat Air Energies Territorial (PCAET), basé sur des mesures chiffrées de la situation actuelle (bilan carbone, gaz à effet de serre, polluants...) et sur un plan d'actions concrètes et multithématiques pour les réduire.

L'élaboration concomitante d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement et d'un plan air viendront rendre concrètes pour les conditions de vie des habitants des habitants les engagements du territoire inscrits dans le PCAET.

Afin de conforter cette vision stratégique, et de bénéficier de l'appui financier de l'Etat, la communauté d'agglomération s'inscrira dans le cadre des nouveaux contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Les secteurs majeurs de consommations énergétiques étant le secteur résidentiel, suivi de celui du transport routier, l'objectif est de placer au centre des priorités communautaires la réduction de la consommation énergétique des bâtiments énergivores, d'accompagner la mise en place d'un modèle d'aménagement durable, de soutenir le développement de solutions innovantes de déplacement.

L'éclairage public est également une source importante de consommation énergétique et de pollution lumineuse. L'agglomération devra donc veiller à minimiser fortement ses consommations et à adapter l'éclairage sans laisser de côté les aspects sécuritaires induits. A ce titre, le marché public de performance énergétique est déployé pour assurer le passage en LED ou équivalents de l'ensemble des points lumineux et baisser la consommation d'énergie a minima de 45%. Les 4 villes aujourd'hui non concernées par la compétence communautaire pourront être sollicitées, après étude précise à mener, en vue de rejoindre cette ambition territoriale commune et qualitative.

Dans le cadre de sa gestion patrimoniale, l'agglomération vise également à réduire sa consommation d'énergie. C'est dans cet esprit que seront réalisés un centre aquatique en remplacement de 2 piscines énergivores existantes ou encore une isolation performante de ses locaux d'activités.

- Accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique

La communauté d'agglomération veut poursuivre le déploiement d'infrastructures et de services pour accompagner et favoriser au quotidien la transition énergétique, qu'il s'agisse de chaleur biomasse, solaire, géothermique ou fatale. A ce titre, elle axera sa réflexion sur l'élaboration d'un Schéma Directeur des énergies renouvelables et de récupération, socle des politiques publiques nécessaire pour organiser et coordonner ses interventions et celles de ses partenaires. Cette réflexion pourra intégrer la prise de compétence concernant les réseaux de chaleur existants et permettre leur développement, voire la création de nouveaux.

Les indicateurs de l'orientation 2

- *Consommation énergétique finale du territoire,*
- *% de points lumineux en LED,*
- *% de diminution de la consommation énergétique de l'éclairage public par rapport à 2020,*
- *Part de la consommation énergétique finale issue des énergies renouvelables,*
- *Emissions de gaz à effet de serre du territoire,*
- *Indice de qualité de l'air*

Orientation 3 : Préserver, développer et aménager les espaces agricoles, verts et aquatiques

Le territoire de Val Parisis est couvert de 44% d'espaces naturels et ouverts avec 1387 ha de forêt, 1188 ha d'espaces agricoles et 818 ha d'espaces ouverts artificialisés. Levier d'attractivité, la valorisation de ce patrimoine naturel et paysager contribuera également à la définition d'une identité de territoire commune et partagée, à l'amélioration de la qualité de l'air et à la réduction des îlots de chaleur. Plusieurs objectifs contribueront à nourrir cette orientation dont les plans d'actions opérationnels seront précisés dans le futur SCoT du territoire communautaire.

• Préserver et mettre en valeur les espaces verts existants

Notre territoire est structuré par plusieurs trames vertes et bleues comportant des réservoirs de biodiversité et de corridors, reconnus par la région Ile-de-France. Elles constituent l'armature du patrimoine naturel et paysager de Val Parisis⁴. C'est le cas des Berges de la Seine, du ru de Liesse vers l'Oise, des trames d'envergure régionale -que la CAVP envisage également de conforter et structurer- qui relient notamment :

- Pour l'une, la forêt de Montmorency à la forêt de Saint-Germain via le bois des Aulnaies, le bois de Boissy, le bois des Eboulures, les Buttes du Parisis la Coulée verte de Corneilles et la Seine,
- Pour l'autre, le bois des Eboulures, la promenade des Impressionnistes, le bois des Copistes, la forêt du Grand Paris et la Seine.

D'autres réservoirs de biodiversité pourront être intégrés aux réflexions de la CAVP.

Sur son territoire, Val Parisis est un partenaire de premier rang de la région Ile-de-France et de son Agence des Espaces Verts (AEV) à laquelle elle est liée par des conventions triennales successives. Ce partenariat devra être encore plus exigeant à l'avenir. Le bois de Boissy sera fortement requalifié jusqu'à Beauchamp, de même que le bois des Aulnaies. Les Buttes du Parisis seront agrandies au fur et à mesure du comblement des carrières à ciel ouvert et la Coulée verte de Corneilles achevée jusqu'à la Seine. Une attention toute particulière devra également être apportée à certains sites majeurs de l'agglomération, tels que le Fort de Corneilles, le Moulin de Sannois et le Parc Schlumberger.

• Entretenir, préserver et ouvrir au public davantage de bois et forêts

La compétence Bois et Massifs de la communauté d'agglomération l'a conduite à assurer le réaménagement et l'ouverture prochaine au public d'un espace boisé de près de 5 hectares à Beauchamp, le Bois Barrachin. Il s'agira d'une référence.

Au-delà, le contenu et les contours de cette compétence écologique innovante en Ile-de-France, pertinente à l'échelle communautaire, devront être précisés.

⁴ Elles figurent en annexe à ce projet de territoire, sous forme cartographique

- Participer à l'aventure exceptionnelle de la création d'une nouvelle forêt en Ile-de-France

1.350 hectares de forêt (dont plus de 800 sur le territoire de Val Parisis) à planter, à entretenir et à insérer dans un environnement très urbain, c'est une aventure exceptionnelle, rare. Elle incombe au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Plaine de Pierrelaye (SMAPP), dont Val Parisis est l'un des membres.

La communauté d'agglomération, également signataire du Contrat d'Intérêt National (CIN), agit aussi, en partenariat avec le SMAPP, sur les dessertes actives de la future forêt et sur l'aménagement de plusieurs de ses franges, qu'il s'agisse de la zone d'activités économiques (ZAE) des Primevères à Pierrelaye, du pôle gare de Montigny-Beauchamp...

- Préserver les terres agricoles au service d'une alimentation locale

Le territoire de Val Parisis contient encore de nombreuses terres agricoles exploitables, hors du périmètre de la future forêt du Grand Paris. Elles appartiennent le plus souvent à des agriculteurs ou d'autres personnes privées, parfois à des entités publiques. Elles ont vocation à être pérennisées, éventuellement remembrées, et l'agglomération comme les communes concernées, souhaitent initier et soutenir une mutation en faveur d'une agriculture de proximité plus exemplaire et soutenue par une production de bio-compost à partir des bio-déchets du territoire.

L'objectif est de consacrer plusieurs pôles agricoles de proximité capables d'alimenter des cantines d'établissements d'enseignement ou d'autres circuits courts, dont près de 200 hectares pour le plus important, situé à Bessancourt, Taverny et Le Plessis-Bouchard.

De manière plus large et ambitieuse, l'agglomération pourra mener un recensement des organisations actuelles et projetées des villes en matière de restauration scolaire, pour éventuellement mener un projet commun autour d'une alimentation de qualité (biologique, labels, circuits courts, ...), pouvant aller jusqu'à une cuisine centrale commune à plusieurs villes.

- Mettre en valeur les Berges de Seine

Les berges de Seine du territoire représentent plus de 7 km de linéaire, essentiellement côté rive droite, mais aussi côté rive gauche du fleuve. Le renforcement de l'attractivité actuelle se confronte, d'une part, à un cadre plus ou moins naturel dont on attend une qualité environnementale renforcée, et d'autre part, à un aménagement pour les modes doux disparate voire inexistant, mais prégnant pour les flux routiers.

A l'avenir, Val Parisis souhaite conforter voire recréer un environnement presque champêtre, rappelant l'histoire impressionniste des lieux par un cadre de berges retrouvées, plus généreusement verdoyantes, intégrant des aménagements piétonniers et cyclables discrets, complétés d'une pédagogie d'explication du lieu à destination des usagers.

Cette intervention très ambitieuse et de long terme de Val Parisis sera accompagnée par les trois communes concernées qui veilleront à la pacification des voiries routières adjacentes et au passage -très majoritairement sur celles-ci- de la Véloroute V33 Paris-Le Havre-Deauville.

- Mettre en valeur les cours d'eau au profit des habitants et de la lutte contre les inondations

Dans le cadre de la compétence Gémapi des rûs du territoire, transférée au SIARE mais objet d'un partenariat étroit, la communauté d'agglomération souhaite s'appuyer sur deux projets pour contribuer au développement écologique de son territoire : de premiers résultats significatifs dans la lutte contre les inondations générées par les rûs de Montubois et d'Enghien d'une part, le réaménagement des rus de Bessancourt et de Liesse d'autre part. Ce dernier constituera un élément majeur d'une future trame bleue vers l'abbaye de Maubuisson et l'Oise.

La préservation des espaces aquatiques repose également sur l'action de la collectivité en matière d'eau et d'assainissement. La qualité et l'entretien des réseaux, la lutte contre les branchements polluants et une vigilance particulière s'agissant des rejets dans les milieux naturels sont des facteurs forts d'une meilleure qualité des eaux. A ce titre, la communauté d'agglomération se dotera d'un schéma directeur d'assainissement permettant d'agir de manière pluriannuelle sur ces sujets. L'harmonisation de la redevance payée par les usagers sera également un sujet de réflexion, dans une optique de pouvoir d'achat et de juste financement.

Au-delà, c'est l'ensemble de la compétence eau qui devra être gérée de manière à préserver la ressource et protéger les habitants, notamment par la lutte contre les fuites de réseaux, qui polluent les sous-sols, dégradent les espaces publics, par la désimperméabilisation, la gestion locale raisonnée des eaux pluviales, l'aménagement d'ouvrages...

- Promouvoir la marche à pied, la randonnée et les pratiques sportives de nature pour faire connaître le patrimoine local

Le territoire communautaire est déjà structuré par plusieurs itinéraires de randonnée, pour partie initiés par l'AEV, dans les Buttes du Parisis. Il est riche de nombreuses sentes piétonnes et est traversé, d'est en ouest, parallèlement à la Seine, par le GR2 qui relie Dijon au Havre via Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine et Herblay-sur-Seine. Un circuit permet de relier, en lisière de la forêt de Montmorency, les gares de Saint-Leu-la-Forêt -la gare dédiée à la desserte de ce massif- et de l'Isle-Adam-Parmain.

En outre, Val Parisis sera traversé à terme par le Sentier Métropolitain du Grand Paris, en cours d'élaboration.

Ces enjeux seront rassemblés dans un schéma directeur de développement touristique.

Au même titre que pour la pratique du vélo et dans le cadre de sa compétence en matière de mobilités actives, la communauté d'agglomération a vocation à être le garant de la qualité des services qui seront proposés aux marcheurs, quotidiens ou randonneurs occasionnels. Nous nous appuierons pour cela tant sur les communes que sur le conseil départemental ou les associations locales.

Ces sentiers de randonnée pourront être mis en valeur par l'implantation d'une station de trail, pratique en pleine expansion en Ile-de-France.

Nous veillerons, en partenariat avec les nombreux clubs hippiques du territoire, à la dimension équestre des itinéraires de randonnée.

Un travail sera mené pour mettre en valeur les sites emblématiques du territoire, et notamment le Fort de Cormeilles.

▪ **Connaître et protéger la biodiversité sur le territoire**

Par essence, la biodiversité ne connaît pas les frontières administratives. C'est donc à l'échelle des biotopes intercommunaux que l'élaboration d'atlas de la faune et de la flore présente le plus de sens. Il en va de même des mesures de protection de la biodiversité, en particulier lorsqu'il s'agira d'aménager des réservoirs pour celle-ci. Les berges de Seine et les massifs boisés du territoire constituent des lieux particulièrement propices à la réalisation d'atlas.

▪ **Adapter le territoire aux épisodes de canicule**

Dans le même esprit, Val Parisis va éditer une cartographie des îlots de fraîcheur et son corollaire les îlots de chaleur de son territoire, tous gestionnaires confondus. Elle sera régulièrement mise à jour et constituera la base d'un observatoire dédié.

Dans le cadre de ses projets de réaménagement de voirie, de création d'espaces nouveaux ou repensés, l'agglomération se devra de proposer une solution permettant de laisser une place au végétal dans cette perspective.

Indicateurs de l'orientation 3

- *% de terres artificialisées sur le territoire intercommunal,*
- *Nombre d'hectares de bois et forêts aménagés et accessibles aux publics,*
- *% de surfaces agricoles cultivées dans le territoire intercommunal,*
- *Linéaire de fleuves et cours d'eau ayant fait l'objet d'une mise en valeur écologique,*
- *% de réalisation du schéma directeur d'assainissement,*
- *Nombre de km d'itinéraires pédestres et/ou équestres entretenus,*
- *Nombre d'espèces recensées sur le territoire.*

Orientation 4 : Diminuer la production de déchets et réduire leur impact

La gestion des déchets est une question stratégique en France et chaque bassin de vie, comme Val Parisis doit veiller à se rapprocher, autant que faire se peut, du « zéro déchet » et du « zéro carbone », s'agissant notamment de la collecte.

C'est la raison pour laquelle Val Parisis appelle les trois syndicats qui gèrent pour son compte la compétence déchets, qui leur a été transférée, à travailler sur 4 sujets stratégiques :

- ***La collecte et les véhicules propres (électrique/GNV),***
- ***La redevance incitative,***
- ***La valorisation des déchets (ressourcerie/pôle agricole),***
- ***L'harmonisation de la qualité et des niveaux de service proposés aux habitants comme aux acteurs économiques,***

▪ Diminuer la production de déchets

Le « zéro déchet » est un objectif stratégique reconnu comme tel par l'ensemble des acteurs publics et privés concernés en France. Val Parisis le fait sien avec enthousiasme. Cela passe notamment par la sensibilisation des ménages à la nécessité de réduire, de trier et recycler les déchets, grâce aux actions menées en ce sens par les trois syndicats.

Des progrès substantiels seront recherchés quant à la minoration des volumes, ce qui passera par une réflexion autour de la redevance incitative, voire de la TEOM incitative. Val Parisis agira également en faveur de la généralisation de la redevance spéciale dans les ZAE et de la mise en réseaux des déchetteries.

Comme indiqué précédemment, Val Parisis agira en faveur de l'harmonisation progressive des services rendus par les syndicats de déchets. Cette meilleure lisibilité du service rendu contribuera aussi une forte incitation à la diminution des volumes de déchets.

▪ Valoriser les déchets produits

C'est une dimension essentielle du « zéro déchet » à laquelle Val Parisis est très attachée. La création d'une cité organique à Bessancourt, dans le cadre du pôle agricole de proximité, sera sans doute la première étape. Il s'agira d'installer un cercle vertueux de valorisation des biodéchets et des déchets verts en bio-compost, avec une perspective de recours, à échéance plus lointaine, à de la méthanisation.

Dans la même perspective, Val Parisis pourra étudier la création d'une ressourcerie – recyclerie communautaire, équipement qui permet de réduire les volumes de déchets en exerçant une activité de collecte, de valorisation de ceux-ci et de revente des produits valorisés, ainsi que des actions de sensibilisation des habitants.

De la même manière, l'agglomération pourra intégrer des éléments de valorisation des déchets dans ses marchés publics, par exemple de bâtiments ou de voirie. Un travail collaboratif pourra également être mené quant à l'apport de déchets de chantier issus de travaux réalisés chez des particuliers par des TPE ou artisans.

▪ Lutter contre les dépôts sauvages

Les dépôts sauvages constituent des agressions graves et intolérables contre le cadre de vie des habitants et des acteurs économiques, autant que contre l'environnement. Aux côtés des communes et des autres acteurs concernés (ONF, AEV, SMAPP...), la communauté d'agglomération a pris sa part de la lutte ultime contre les dépôts sauvages, c'est-à-dire du ramassage, en proposant une mutualisation ouverte à tous les acteurs publics.

Cette action se poursuivra. Elle pourra se conjuguer avec un meilleur accompagnement des acteurs privés et économiques à l'identification des points d'accueil des déchets valorisables, et à un travail accru sur la qualité de ces espaces et du service qui y est rendu.

Indicateurs de l'orientation 4

- *Poids des déchets ménagers ultimes, recyclés et verts recyclés du territoire,*
- *% des déchets faisant l'objet d'une production d'énergie et/ou de recyclage,*
- *Tonnage de dépôts sauvages ramassés.*

Orientation 5 : Renforcer la compétitivité et l'attractivité économique du territoire

Malgré une situation géographique stratégique avec la présence d'infrastructures de transport structurantes et d'un cadre de vie privilégié, Val Parisis a longtemps été considéré comme un simple territoire interstitiel à l'échelle de l'Ile-de-France, sans contribution significative à l'économie régionale. En s'appuyant sur des dynamiques économiques fortes et sur une offre territoriale renouvelée, Val Parisis entend être reconnu comme un territoire francilien d'accueil, d'implantation, d'enracinement et de développement important pour des entreprises de toutes tailles, créatrices de richesses et d'emploi. L'artère commerciale de la Patte d'Oie est en ce sens une référence au plan régional et même national dans le domaine des activités commerciales, génératrice de dynamiques et d'emplois.

Une part importante des actifs résidant sur Val Parisis travaille chaque jour sur les pôles économiques de Paris, la Plaine-Saint-Denis, La Défense et Cergy-Pontoise. Le développement économique territorial doit accompagner et préserver la relocalisation et la création d'emplois, y compris non délocalisables, sur le territoire communautaire. La recherche d'une meilleure articulation entre les fonctions économiques et résidentielles du territoire est un enjeu absolument prioritaire pour les élus. De même pour la formation des futurs salariés des entreprises du territoire.

En matière d'attractivité, l'ambition est de doter notre territoire d'espaces économiques adaptés et répondant aux enjeux d'implantation et d'ancrage d'entreprises performantes, créatrices de richesse et d'emploi. Cette ambition passe notamment par une action ciblée et de grande ampleur, sans étendre l'urbanisation, sur les parcs d'activités économiques existants présentant un potentiel de renouvellement et de développement (taille critique, regroupement possible, foncier disponible, dessertes...), de les hisser à un niveau de services suffisant pour les acteurs économiques, de leur donner de la visibilité et de l'attractivité...

Cette modernisation de l'économie locale s'accompagnera d'actions structurantes pour accompagner des filières innovantes, pour renforcer l'emploi local à travers le rapprochement entre les entreprises employeuses et les compétences du territoire et faire preuve de la plus grande agilité possible en matière d'adaptation des formations aux besoins.

Val Parisis doit ainsi devenir un territoire d'innovations, accueillant partout les entrepreneurs, les créateurs, la production et les services et multiplier les accès aux emplois pour les habitants du territoire.

- Moderniser les parcs d'activités économiques pour créer de la valeur et de l'emploi

La communauté d'agglomération du Val Parisis a engagé une démarche pluriannuelle de redynamisation d'un ensemble de Zones d'activité économiques (ZAE), proches et fédérées, situées sur son territoire et considérées comme prioritaires en termes d'enjeux et de potentiels.

L'ambition est de positionner ces ZAE, et plus généralement les parcs d'activités économiques de Val Parisis, comme des territoires d'accueil privilégiés à l'échelle de la Région Ile-de-France en créant un écosystème économique propice au développement des entreprises et de l'emploi.

Les parcs d'activités vieillissants, concernés par la démarche de redynamisation, et qui souvent incluent des friches ou des parcelles sous-occupées, devront accueillir de nouveaux acteurs économiques et davantage de salariés, sans étendre l'urbanisation, mais en apportant une très forte attention à la qualité des bâtis, au traitement des espaces publics, mais aussi à de nouveaux services inter-entreprises (restauration, crèches...), à la transition énergétique (stations d'avitaillement en carburants moins polluants...), à l'accessibilité, qu'il s'agisse de modes actifs ou de transports publics. Des normes qualitatives seront promues à l'échelle de l'agglomération telles qu'une charte de qualité environnementale, une certification...

De tels éléments pourront notamment intégrer le volet économique du futur SCOT de l'agglomération.

Des comités de parc favorisant l'implication des acteurs économiques, des outils de communication adaptés et ciblés mettant en avant les atouts du territoire (qualité environnementale, liaisons routières, transports collectifs...), un jalonnement routier plus efficient, des liens renforcés avec les entreprises et les associations d'entrepreneurs en accroissant la dynamique d'échanges, de partages d'expériences et de mutualisation déjà existante : tous ces efforts et outils devront tendre vers cette redynamisation indispensable de ces ZAE, qui constitue une priorité du mandat en cours.

Au demeurant, cette démarche de redynamisation a aussi pour objectif d'améliorer la performance et la compétitivité des entreprises déjà implantées ainsi qu'à les impliquer fortement dans des logiques collectives et de coopération.

Certaines opérations de redynamisation, qu'il s'agisse du traitement de friches importantes, de ZAE à remembrer, dont l'accessibilité devra être repensée... nécessiteront des opérations de réaménagement de plus grande ampleur, qu'il appartiendra à la CAVP de mener en fédérant autour d'elles le plus grand nombre de partenaires possible, et notamment du secteur privé, à l'instar de l'opération emblématique menée au profit de la ZAE de Beauchamp-nord (ex-3M).

En plus de ces opérations de redynamisation, l'agglomération lancera une démarche de création d'une nouvelle zone d'activités économiques, afin de poursuivre le développement du territoire.

- Assurer un avenir aux zones d'activités commerciales de la RD14

L'attractivité économique du territoire passe nécessairement par des interventions fortes sur l'axe majeur que constitue la RD14, située au cœur du territoire communautaire. Elle est bordée en plusieurs endroits, et en particulier autour de la Patte d'Oie, par de très importantes zones d'activités, qui relèvent de la compétence de la communauté d'agglomération, contrairement au reste du linéaire de cet axe majeur, dont la vocation habitat, équipements publics et commerces en pieds d'immeubles est déjà très importante et se renforcera dans les années à venir, à l'initiative des communes concernées.

En particulier, les ZAE centrées autour de la Patte d'Oie (Primevères, Langevin, Patte d'Oie, Cassin-Colin) présentent une dimension commerciale très forte ; elles sont parmi les plus dynamiques et les plus créatrices d'emplois et de richesses en Ile-de-France, voire au-delà ; les grandes enseignes qui y sont implantées y réalisent souvent parmi leurs meilleurs chiffres d'affaires français. Pourtant la part

dématérialisée des transactions commerciales est en constante augmentation, les clients demandent une qualité d'accueil et de service croissante, un accès et un stationnement facilités et mutualisés avec des propositions concrètes en matière de loisirs et d'espaces arborés, d'activités sportives, de qualité architecturale aussi, y compris de plus en plus pour des achats quotidiens.

La communauté d'agglomération accompagne le Conseil départemental qui, avec l'appui de la région Ile-de-France, a entrepris une requalification complète du carrefour de la Patte d'Oie, avec création d'une nouvelle entrée-sortie sur l'A15 par l'actuelle rue Marceau Colin, donc d'une nouvelle entrée et sortie du territoire communautaire... Une opération d'ampleur qui doit aboutir naturellement à un maintien, voire à une croissance de l'attractivité du secteur. Cela nécessitera sans doute, sur les deux communes concernées (Herblay-sur-Seine et Montigny-lès-Cormeilles), des opérations de requalification plus lourdes, à mener avec l'appui des partenaires de la CAVP, en particulier l'EPPFIF. Des opérations qui s'imposeront sans doute aussi, à horizon de 10 ans, sur le reste des périmètres économiques de la Patte d'Oie. Cela nécessitera de faire appel, au cas par cas, à des formes variées de partenariats publics-privés, en recourant, lorsque la pertinence est avérée, à des opérateurs privés. D'ores et déjà, les projets naissants sur les terrains situés à l'angle des RD 14 et 106 constituent des illustrations de l'intérêt de ces partenariats innovants.

Au total, le réaménagement progressif et la modernisation de la Patte d'Oie, mais aussi de secteurs économiques plus lointains mais organisés autour de la RD14 et de l'A15, en particulier les Portes Ouest, constituera l'un des chantiers importants de la décennie.

▪ **Anticiper, et accompagner les mutations du tissu commercial**

Avec l'évolution rapide des habitudes de consommation des habitants (cf. supra), certaines polarités commerciales du territoire apparaissent fragiles et pourraient marquer des signes de déclin dans les années à venir. C'est le cas des centres commerciaux un peu excentrés ou à la desserte exclusivement motorisée, dont le modèle économique est particulièrement incertain.

L'agglomération propose de créer et animer un dispositif de veille stratégique permanent afin d'anticiper et d'accompagner les indispensables recompositions des centres commerciaux fragilisés, en associant ses capacités d'interventions à celles d'opérateurs privés spécialisés. Elle est en capacité d'anticiper les très probables enjeux de requalification.

Elle pourra également animer le réseau des managers de centre-ville, y compris dans un cadre de mutualisation avec les villes candidates, afin notamment d'encourager et de favoriser le partage d'expériences.

▪ **Encourager et accompagner l'installation de services, commerces et tiers-lieux, et de services publics à proximité des pôles gares**

Les 15 pôles gares constituent d'importantes portes d'entrée et de sortie du territoire pour ses salariés comme pour ses habitants. De là, emprunter les trains et RER vers Paris est aujourd'hui logique et indispensable. Demain, des alternatives devront naître en plusieurs points du territoire pour permettre à ses habitants d'y rester travailler, d'y trouver les espaces nécessaires, quels que soient leurs besoins.

Déjà, la CAVP place ses pôles d'échanges au cœur de sa politique stratégique d'aménagement et de développement. En développant, à chaque fois que l'occasion se présentera, les facilités d'accès et en créant à proximité tiers-lieux, hôtels d'entreprises, pépinières ou espaces de « cotravail » ou espaces de travail collaboratif, le territoire y gagnera en dynamisme économique et ses habitants en confort de vie. Cette dynamique permettra notamment d'accompagner les mutations du monde du travail avec un développement certain du télétravail dans les années à venir et la recherche par les salariés de lieux adaptés. Articuler les fonctions transport, aménagement urbain et développement économique sera donc l'une de nos priorités. Au terme de la décennie, chaque pôle gare stratégique devra être devenu un pôle de vie proposant une pluralité de services de tous ordres aux habitants du territoire. En ce sens, une opportunité pourrait apparaître rapidement à proximité du pôle gare RER de Montigny-Beauchamp.

- Accompagner l'émergence de filières innovantes

Cet objectif fait partie des priorités des documents régionaux de planification et de celles de notre PCAET. Il s'agit notamment de favoriser le développement d'une économie « verte » sur le territoire, avec des pôles agricoles urbains et de proximité. La création d'un CFA ou d'un établissement d'enseignement secondaire pourrait accompagner ce mouvement.

Les réflexions portées par l'agglomération consistent plus généralement à réaliser un état des lieux des filières innovantes et/ou intervenant dans le domaine du développement durable préexistantes sur le territoire communautaire, afin d'identifier, de soutenir et de relayer les plus dynamiques. Il s'agira tout autant de grands opérateurs que de petits artisans, qui sont très pourvoyeurs d'emplois, d'activités locales (non délocalisables) et d'innovations pour répondre aux enjeux de l'alimentation de demain.

La filière du transport public est appelée à se développer avec l'implantation d'un centre bus propre appartenant à Ile-de-France Mobilités (IdFM) et le développement sur le territoire de Val Parisis du siège social d'un grand groupe privé de transports collectifs par cars. Il s'agira d'accompagner cette filière dans une logique de développement durable.

D'une manière générale, certaines filières sont amenées à se développer sur le territoire dans les années à venir. La présence et la concentration de PMI performantes amène à repenser l'offre territoriale pour la doter d'outils nécessaires à la modernisation et au développement de ces secteurs porteurs. Cette dynamique devra viser une modernisation des fonctions productives (smart industrie, industrie du futur) en s'appuyant sur une offre territoriale renouvelée capable de proposer des outils d'accompagnement à l'innovation comme des incubateurs, des Fab-Lab, des plateaux techniques...

- Soutenir les parcours d'entrepreneurs, de l'aide à la création au parcours immobilier

Territoire d'initiatives avec plus de 3 000 créations d'entreprise en moyenne chaque année, Val Parisis développe depuis plusieurs années une offre de services structurée pour accompagner les entreprises en cours de création et celles nouvellement créées, souvent en partenariat avec des associations spécialisées. L'implication, à cette échelle locale, de nombreux acteurs et partenaires,

de dispositifs spécifiques tels que Cité-Lab, permet de maintenir une dynamique entrepreneuriale soutenue et proposer aux habitants des aides diversifiées.

Néanmoins, le manque de disponibilités de locaux de petite taille, d'espaces collaboratifs de travail ou encore l'absence d'outils permettant d'accompagner les projets innovants ne permettent pas de donner suffisamment de visibilité et d'ampleur à cette dynamique. La redynamisation des PAE prioritaires, la requalification de ZAE atteintes d'obsolescence doit contribuer à apporter une réponse aux manques de disponibilités des locaux les mieux adaptés à la création d'entreprises.

Rencontrer les habitants pour les sensibiliser aux aides existantes reste un enjeu important, indispensable pour faciliter l'accès aux droits et renforcer ainsi les chances de créer sa propre entreprise et donc de l'emploi local. Des actions au plus près des habitants, comme le « Bus de l'initiative » seront multipliées. D'une façon générale, donner plus de visibilité aux nombreuses actions qu'elle mène sur le territoire demeure un enjeu prégnant pour l'agglomération.

Il s'agit également d'organiser l'offre de services pour accompagner des secteurs d'activités prioritaires dont l'installation sur le territoire apparaît comme stratégique et porteur de dynamique locale. L'accueil de nouvelles entreprises dans l'industrie, des start-ups, des activités relevant de l'économie sociale et solidaire, des services à la personne ou encore de certains commerces de proximité constitue un enjeu majeur pour le renouvellement du tissu économique local.

La modernisation de l'offre passera enfin par la mise en place d'outils répondant aux nouveaux besoins. Le développement de la pépinière située à la gare de Sannois et la mise en place d'un incubateur d'entreprises constituent en ce sens les premières « briques » d'une adaptation des outils d'accompagnement de l'entrepreneuriat.

Favoriser une meilleure adéquation entre les emplois créés sur le territoire et les compétences des habitants de Val Parisis

Val Parisis s'est positionné depuis plusieurs années comme un facilitateur de parcours en matière d'emploi et de formation. A ce titre, l'agglomération souhaite renforcer son action en matière d'accompagnement au retour à l'emploi par la formation à tous les âges de la vie. En effet, la question de l'emploi dépend pour beaucoup de la rencontre entre les entreprises en situation d'embauche et les compétences que ces métiers requièrent. Pour ce faire, et afin d'adapter les compétences locales aux besoins des entreprises, Val Parisis propose à la fois

- de mettre en place et de systématiser une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT),
- et d'adapter en permanence son offre de formation aux besoins des nouvelles entreprises s'implantant sur le territoire, qui devront être systématiquement recherchés.

Plusieurs outils permettent aujourd'hui de renforcer cet accompagnement des habitants dans l'accès à l'emploi durable. Val Parisis dispose actuellement de cinq espaces emploi dont la mission est d'accompagner les habitants dans leur recherche d'emploi à travers la valorisation et la montée de leurs compétences.

Cet accompagnement trouve un sens dans le service, déployé depuis plusieurs années, qui consiste à identifier les offres d'emplois proposées par les employeurs locaux et à les diffuser très largement sur le territoire. Cet outil performant devra être davantage vulgarisé auprès des entreprises, qui ne le connaissent pas encore assez.

Plusieurs actions complémentaires pourront être mises en œuvre :

- Créer une charte emploi/entreprise sur le territoire communautaire, favorisant le rapprochement des habitants de leur lieu de travail,
- Renforcer l'action et l'efficacité des espaces emplois en les dotant de moyens spécifiques pour appuyer les projets individuels des personnes suivies et lever les freins à l'emploi : apprentissage du français, lutte contre la fracture numérique, prise en charge des frais de formation sur certains métiers en tension, portefeuilles systématiquement limités par conseiller pour permettre un suivi individuel approfondi et de qualité, etc...
- Favoriser le développement des clauses d'insertion dans le cadre des programmes inscrits dans le NPNRU ou encore les marchés publics.
- Etudier la création d'une Smart Université.

Les espaces emplois de l'agglomération continueront également d'inscrire leurs actions en complémentarité de celles des autres acteurs publics de l'emploi (Pôle Emploi, Missions Locales, associations...).

▪ **Promouvoir une utilisation raisonnée de la publicité et bannir les pollutions visuelles**

A partir du constat d'un foisonnement peu esthétique voire défigurant pour le paysage, la Communauté d'agglomération a entrepris, dès sa création, de réglementer la publicité et les enseignes, nombreuses sur le territoire, dans les centres-villes ainsi que le long des linéaires commerciaux et d'activités majeurs à l'échelle nationale que représentent la RD14 et ses transversales. Le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), approuvé par le Conseil Communautaire le 30 septembre 2019, est la concrétisation de cette volonté. Il permet dorénavant aux communes de disposer d'un règlement élaboré avec elles en partenariat, adapté aux contextes territoriaux variés de chacune, et à jour réglementairement.

La communauté d'agglomération veillera, dans les années à venir, à réviser le RLPi (faute de modifications possibles) lorsque la nécessité le commandera.

L'approbation puis la mise en œuvre du RLPi permettent d'envisager pour les années à venir une démarche de mutualisation. Celle-ci permettrait une efficacité renforcée de sa mise en œuvre et une harmonisation dans l'instruction des demandes d'autorisation de pose de publicités, enseignes et pré-enseignes, en même temps qu'un renforcement de la prévention et du traitement des infractions.

Indicateurs de l'orientation 5 :

- *Nombre de nouvelles entreprises créées par année,*
- *Nombre de locaux vacants sur le territoire,*
- *Nombre d'emploi salarié par an,*
- *Nombre de redressement et de faillites d'entreprises,*
- *Taux de sortie positive des personnes suivies dans les espaces emplois,*
- *Taux de chômage de la population,*
- *Nombre d'infractions recensées sur les pollutions visuelles issues des publicités et enseignes*

Axe 2 : un territoire sûr et solidaire

Diagnostiques et enjeux

Portée par de solides apports migratoires, la dynamique démographique confirme l'attractivité globale du territoire. Cette attractivité repose sur un cadre de vie de qualité et sur des conditions d'accès au logement et à la propriété plus avantageuses qu'au cœur de l'agglomération parisienne. Toutefois, cette dynamique démographique accentue les tensions sur le marché immobilier, l'accroissement des pressions foncière et immobilière et la saturation du parc locatif social, dans un contexte général également marqué par la transformation de la structure des ménages et la montée des défis qui lui sont généralement associés.

A ce titre, avec 22,6% des résidences principales, l'offre sociale est bien présente sur le territoire du Val Parisis, quoiqu'en léger retrait par rapport aux référents valoisien (25,7%) et francilien (24,2%). Les situations ne sont pas homogènes selon les villes, avec sept communes en dessous de 20% de logements sociaux, quatre entre 20 et 25% et quatre autres au-dessus des objectifs légaux. Cette hétérogénéité est relativement fréquente au sein des agglomérations notamment franciliennes. Elle est le reflet des différents modèles de développements urbains d'après-guerre. La politique de l'habitat et le futur PLHi devront donc s'inscrire en réponse à cette situation et au cadre législatif.

De plus, la diminution de la taille des ménages, la croissance du nombre de familles monoparentales ou l'augmentation du nombre de personnes âgées, notamment isolées, soulèvent en effet des enjeux d'adaptation très importants des logements existants comme des programmes à réaliser dans un proche avenir.

L'attractivité du territoire par la préservation du cadre de vie ne se réduit pas à la seule protection des espaces naturels. D'autres facteurs comme le maintien d'un niveau d'équipements et de services satisfaisant et adapté ou la tranquillité publique contribuent naturellement à la qualité de ce cadre de vie. La sécurité et la tranquillité ont ainsi fait l'objet d'un engagement politique fort et constant au cours du mandat écoulé. Ce dernier s'est traduit par le déploiement de la vidéoprotection et la mise en place du dispositif très innovant qu'est la police municipale mutualisée.

Quant aux équipements et aux services, en dépit d'une situation globalement satisfaisante, des « déficits » ont été constatés en matière d'offres de soins de premier recours ou en matière d'équipements sportifs. Ces déficits sont d'autant plus fortement ressentis que la population, on l'a vu, continue de croître. Avec elle, la demande de services se renforce et se recompose, sous l'effet, notamment d'une spécialisation croissante des territoires de deuxième et de troisième couronne dans l'accueil des grands ménages. Les services sont et demeureront un élément d'attractivité très important : il s'agit donc d'un enjeu majeur pour les communes et la communauté d'agglomération.

Au-delà des équipements se pose la question de la cohésion sociale entre les habitants du territoire. Si l'agglomération bénéficie de la présence de classes moyennes et aisées, une partie de sa population est confrontée à des difficultés économiques et sociales évidentes. Aux côtés des villes et du département, échelons premiers de la solidarité, la communauté d'agglomération doit donc jouer

un rôle d'appui et mettre en œuvre des actions spécifiques lorsqu'elle est l'échelon pertinent d'intervention.

De telles problématiques appellent donc, de la part des communes et de la communauté d'agglomération, une réponse commune et coordonnée, dans le respect des compétences de chacun.

Les orientations politiques

Orientation 1 : Favoriser l'accès du plus grand nombre à un logement de qualité

Compétente en matière de mise en œuvre des politiques liées à l'habitat et à l'élaboration du PLHi, Val Parisis endossera aussi un rôle d'ensemblier et d'accompagnement, complémentaire des prérogatives exercées par les communes en matière d'urbanisme et de logement. Le PLHi et le PCAET formaliseront de manière concrète ses engagements. Ceux-ci devront permettre de répondre aux objectifs suivants :

▪ Maintenir la qualité urbaine tout en répondant aux besoins endogènes de logements

Val Parisis est un territoire valorisé et attractif pour les jeunes et les familles avec enfants en âge d'être scolarisés en provenance majoritairement de Paris et de la Couronne Nord. Son marché immobilier reste tendu donc sélectif et contribue aux phénomènes de report vers la périphérie.

L'agglomération doit permettre, dans le cadre de ses compétences en matière d'habitat, d'accompagner la dynamique portée par les communes en matière de logement pour répondre à la fois aux obligations légales et aux attentes des habitants en matière de parcours résidentiel.

A ce titre, l'engagement et la réalisation d'un SCOT et d'un PLHI doivent permettre aux villes de s'engager dans un projet commun, de coordonner leurs efforts et de penser ensemble l'aménagement du territoire.

En complément, l'élaboration d'une Charte Qualité à destination des promoteurs et l'établissement d'une série de critères relatifs à la performance énergétique des logements devront être envisagés.

▪ Accompagner les ménages dans la rénovation énergétique des logements

Avec une fonction résidentielle prédominante, la rénovation énergétique des logements constitue un enjeu pour le territoire et pour Val Parisis en particulier. Dans le prolongement des politiques engagées, la communauté d'agglomération souhaite se saisir des dispositifs disponibles pour sensibiliser, accompagner et soutenir les ménages dans leurs travaux de rénovation énergétique.

Ceci passe en premier lieu par la poursuite du programme Habiter Mieux, qui permet à certains ménages propriétaires occupants ou bailleurs de bénéficier d'une aide de solidarité écologique pour des travaux de rénovation énergétique.

Cette action pourra être accompagnée des dispositifs suivants :

- Dans le cadre du programme RECIF, mener un travail d'identification et d'accompagnement des copropriétés éligibles aux aides disponibles.

- En partenariat avec le Conseil Départemental, financer le programme SARE (« Service d'accompagnement à la Rénovation Energétique »), plateforme d'accompagnement aux travaux en matière de rénovation énergétique.

▪ **Lutter contre l'habitat indigne**

La CAVP souhaite approfondir et étendre à tout le territoire les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, expérimentés en matière de salubrité et de permis de louer. Les partenariats nécessaires à la mise en œuvre complète des moyens à disposition des élus du territoire seront recherchés pour préserver les centres anciens des phénomènes de dégradation.

▪ **Anticiper et prévenir les difficultés des copropriétés**

L'agglomération compte aujourd'hui peu de grandes copropriétés identifiées comme étant en potentielle difficulté. Néanmoins, elle doit jouer son rôle de repérage de ces difficultés afin de pouvoir les traiter en amont avant que celles-ci ne deviennent trop graves, puis être capable d'imaginer avec les autres acteurs publics concernés (Etat, opérateurs, villes, ...) des dispositifs permettant d'y répondre. A ce titre, l'agglomération s'engage à :

- Mettre en place un observatoire des copropriétés,
- Imaginer, aux côtés des communes et opérateurs dédiés, des dispositifs d'accompagnement pour celles le nécessitant, notamment en matière de rénovation énergétique.

▪ **Poursuivre la rénovation urbaine des quartiers**

La communauté d'agglomération accompagne en qualité de porteur de projet le renouvellement urbain engagé sur le quartier intercommunal « Bas des Aulnaies - Carreaux Fleuris- Fontaine Bertin » sur les communes de Sannois et Franconville.

Les principaux dénominateurs communs de ces trois secteurs sont :

- La dépréciation générale de l'image du quartier,
- Une fragilité sociale et économique croissante,
- Des dysfonctionnements urbains liés à l'enclavement des secteurs

Il s'agit d'améliorer le quotidien et de créer du lien en permettant aux habitants des quartiers de se déplacer, de se sentir en sécurité et de bénéficier d'un cadre de vie agréable tout en intégrant le quartier dans la dynamique stratégique de développement et d'attractivité du territoire.

Ce projet a donc pour ambition de transformer le quartier et de le rendre plus attractif en :

- Favorisant la mixité sociale et fonctionnelle du quartier par une diversification de l'habitat
- Améliorant les conditions, la qualité de vie et de services des habitants en réhabilitant les logements, améliorant le niveau et la qualité des équipements publics...
- Enrayant l'enclavement notamment en résorbant les dysfonctionnements liés aux coupures urbaines.

Les objectifs de rénovation urbaine et de mixité sociale seront également traités avec les travaux à venir portant sur l'élaboration et l'approbation du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) et de la convention intercommunale d'attribution (CIA).

▪ Diversifier et adapter l'offre de logements

La communauté d'agglomération s'appuiera à ce titre sur un observatoire du foncier et de l'habitat permettant d'identifier les opportunités foncières, les dynamiques du marché immobilier ou encore les tendances à l'œuvre.

Le territoire compte une faible proportion de logements locatifs, privés comme publics, ce qui limite les possibilités de mobilité et de décohabitations des jeunes sur le territoire. Le développement de petites typologies de logements et de structures dédiées aux jeunes actifs constitue une orientation du programme local de l'habitat.

Par ailleurs, l'agglomération souhaite favoriser l'accès au logement autonome et le maintien à domicile des personnes qui vieillissent. En complément des subventions de l'ANAH, d'Action Logement, l'agglomération pourra étudier la mise en place d'une aide communautaire pour financer les travaux d'adaptation du logement au maintien à domicile.

Le territoire comporte une population importante de gens du voyage. La communauté d'agglomération se veut exemplaire sur leurs conditions de vie, comme l'a prouvé la construction importante d'aires d'accueil. De nombreuses implantations, parfois illégales, demeurent néanmoins, avec l'enjeu spécifique de la Plaine de Pierrelaye retenue comme implantation de la future forêt du Grand Paris. A ce titre, l'agglomération favorisera la réalisation de 120 places en terrains familiaux locatifs pour les gens du voyage à condition de bénéficier d'un appui spécifique de l'Etat ou d'un opérateur privé.

Indicateurs de l'orientation 1 :

- *Production annuelle de logements,*
- *Nombre de ménages bénéficiaires des dispositifs Habiter Mieux et SARE,*
- *Nombre de situations d'habitat indigne repérées et traitées,*
- *Nombre de permis de louer refusés / délivrés,*
- *% de copropriétés classées parmi les plus en difficulté,*
- *% de réalisation de la convention ANRU,*
- *Nombre de places en habitat spécifique disponibles sur le territoire.*

Orientation 2 : Garantir la sécurité et la tranquillité des habitants

Ayant fait l'objet d'un engagement politique fort et constant au cours du mandat précédent, il s'agit ici de conforter cette politique communautaire en matière de sécurité et de tranquillité publique pour maintenir l'attractivité globale du territoire. Ce besoin est d'autant plus prégnant face au désengagement de l'Etat.

▪ La Police Municipale Mutualisée, force et originalité de la communauté d'agglomération

Symbole du dynamisme de l'ingénierie territoriale, elle intervient jusqu'en 2020 sur 14 communes la nuit et 7 communes en soirée, grâce à deux brigades dédiées. La PMM peut intervenir sur la totalité du territoire communal, dans le cadre de ses compétences propres et celles définies par les Maires.

En complémentarité avec les forces de sécurité de l'Etat, en collaboration et en appui aux polices municipales locales, la PMM assure les missions de bon ordre (troubles de la voie publique, surveillance des lieux de rassemblements, foires, manifestation...), de sûreté (prévention des actes délinquants, vols, cambriolages, dégradations...), de tranquillité publique (nuisances sonores, troubles de voisinage...). En somme, elle assume une mission de surveillance générale de la voie publique.

Cela nécessite une étroite coordination, formalisée dans une convention entre les forces de sécurité de l'Etat (police et gendarmerie nationales) et la communauté d'agglomération, qui déterminent la nature et les lieux d'intervention de la police municipale mutualisée.

Afin de conforter son rôle reconnu et aux besoins croissants de sécurité exprimés par les habitants, la communauté d'agglomération mènera les actions suivantes :

- Une PMM réorganisée en une brigade unique couvrant soirée et nuit,
- Une augmentation de 50% des effectifs à l'horizon 2025,
- La dotation des agents en équipements et armes nécessaires pour leurs interventions multiples.

▪ Renforcer l'action des polices municipales et nationale par une offre complémentaire sur certains lieux, horaires et évènements

Après 3 années de fonctionnement et sur la base de l'expérience acquise et au-delà des réformes précédemment évoquées, la communauté d'agglomération aura pour objectif de renforcer la coordination entre sa PMM et les autres forces de sécurité du territoire. A ce titre, les actions suivantes seront menées :

- Renouvellement de la convention de coordination avec la police nationale,
- Renforcement de la communication auprès des Maires des statistiques et interventions de la PMM,
- Interventions et formations communes avec les polices municipales, par exemple pour certaines cérémonies ou interventions spécifiques,
- Inscription dans les futurs dispositifs contractuels que pourrait proposer l'Etat comme à Toulouse ou Nice (« contrat de sécurité intégrée »),
- Relance du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Aider à l'efficacité des services de police par un réseau dense de caméras de vidéoprotection

En septembre 2018, les 3 trois CSU répartis sur le territoire de la CAVP ont été réunis en un même site sur Franconville. A la suite de cette mutualisation, 400 caméras ont été déployées sur les 15 communes. Le CSU fonctionne 24h/24 et 7j/7 et est dimensionné pour accueillir 800 caméras.

Le maillage du territoire permet :

- De mieux connaître les directions de fuite des délinquants, les grands axes traversant la communauté d'agglomération étant vidéo-protégés,
- De lutter contre les vols à main armée dans les zones d'activités commerciales, de protéger les populations, dans le cadre du plan Vigipirate, aux abords des établissements scolaires, sportifs et culturels et des administrations,
- De lutter contre les violences urbaines dans les secteurs sensibles d'habitats collectifs.

Les caméras nomades permettent une protection temporaire liée à des évènements festifs ou délictuels.

Un déport d'images a été installé au commissariat de police nationale d'Ermont, ce qui permet aux forces de sécurité de l'Etat de visualiser en temps réel les images nécessaires à la constatation de crimes ou délits.

La communauté d'agglomération a pour objectif de renforcer la densité et l'efficacité de ce réseau par les actions suivantes :

- Nouvelle phase de déploiement de caméras de vidéoprotection dès le début du mandat 2020-2026,
- Diffusion des images auprès d'autres acteurs de la sécurité,
- Réception d'images issues d'autres acteurs (bailleurs sociaux, ...),
- Expérimenter les innovations technologiques des dispositifs de vidéoprotection,

- Agir en faveur de la fluidité de la circulation et du stationnement

La vidéo-verbalisation est un dispositif de sécurité publique qui permet de verbaliser à distance les auteurs d'infractions, principalement routières, et ainsi de lutter contre les nuisances quotidiennes vécues par les habitants.

La communauté d'agglomération déploiera le dispositif sur tout ou partie de son territoire, en fonction des besoins identifiés par les villes.

- Aider les victimes

L'aide aux victimes est une composante essentielle d'une politique de sécurité. A ce titre, la communauté d'agglomération met en œuvre deux dispositifs, la maison de la justice et du droit d'une part, le travailleur social en commissariat d'autre part. Ces actions permettent d'aider les habitants dans la connaissance de leurs droits et de les appuyer dans leurs démarches juridiques, sociales, etc... Le rôle du travailleur social est également essentiel en matière de lutte contre les violences faites aux

femmes, avec des interventions à renforcer dans ce domaine. Ces actions ont donc vocation à être confortées et à s'inscrire dans l'objectif étatique de justice de proximité plus efficace et plus rapide.

Indicateurs de l'orientation 2 :

- *Nombre annuel de crimes et délits commis sur le territoire,*
- *Nombre de caméras de vidéoprotection,*
- *Nombre d'arrestations en flagrant délit suites à intervention CSU,*
- *Nombre de réquisitions d'images de vidéoprotection,*
- *Nombre d'amendes dans le cadre de la vidéo-verbalisation,*
- *Nombre de personnes reçues à la MJD,*
- *Nombre de personnes reçues par le travailleur social en commissariat.*

Orientation 3 : Promouvoir les pratiques sportives et culturelles

Aux côtés des villes qui réalisent l'essentiel des politiques sportives et culturelles, l'agglomération souhaite agir dans des compétences particulières dont le rayonnement, le coût des équipements ou l'intérêt d'un fonctionnement en réseau plaident pour une intervention à un niveau supra-communal. Dans ce cadre, l'agglomération devra veiller à l'équilibre dans la répartition géographique des équipements, à l'équité dans leurs dotations et à l'innovation dans leur fonctionnement et les services apportés aux habitants. Enfin, elle veillera à inscrire son action dans la dynamique des JO 2024, comme base d'entraînement, d'accueil de délégations ou pour profiter des retombées sur le territoire.

Dans ce cadre, elle souhaite répondre aux objectifs suivants :

▪ Permettre la maîtrise de la nage dès le plus jeune âge

Les activités aquatiques répondent à un double enjeu, de sécurité contre la noyade en premier lieu, ainsi que de santé publique en tant qu'activités physiques et sportives. Menés conjointement avec l'Éducation Nationale, les cycles de natation scolaire permettent d'apprendre à nager à tous les élèves du territoire en primaire et secondaire. L'agglomération participe au nouveau programme visant l'apprentissage sous forme de séances condensées, accessible dès la maternelle. D'autre part, nos piscines accueillent des classes sport, ainsi que les associations sportives scolaires dans plusieurs disciplines de la natation.

Les établissements aquatiques proposent également des activités dès le plus jeune âge (bébé nageur, jardin aquatique), jusqu'aux cours ou stages de perfectionnement, permettant par la suite aux jeunes nageurs d'aller pratiquer en club s'ils souhaitent en faire une activité sportive plus soutenue.

Ces activités seront confortées dans le cadre du présent projet de territoire.

▪ Accompagner les pratiques amateurs et de haut niveau des habitants en natation et nautisme

L'offre insuffisante de lignes d'eau et de bassins d'activités sur un territoire en expansion, ajoutée au vieillissement des équipements existants datant des années 70, a poussé l'agglomération à construire trois nouveaux équipements aquatiques, livrés en 2014 et 2015, qui ont permis la fermeture de 2 piscines obsolètes. Pour réaliser ses ambitions, l'agglomération s'est dotée de la compétence de gestion des centres aquatiques, permettant également le transfert de quatre piscines municipales entre 2014 et 2017. Aujourd'hui, au sein de ses sept équipements aquatiques, l'offre d'activités aquatiques sur le territoire est conséquente et diversifiée : natation course, water-polo, natation artistique, plongée subaquatique et activités annexes (apnée, plongée sportive en piscine), mais également toute une gamme d'activités de remise en forme, dans et hors de l'eau. Enfin, certains clubs ont atteint des niveaux de compétition national et international.

Afin de conforter cette politique, l'agglomération poursuivra les actions suivantes :

- Construire un centre aquatique olympique remplaçant deux équipements obsolètes,
- Mener une réflexion, en accord avec les villes, sur la pertinence, les conditions et modalités de l'intégration de l'ensemble des piscines dans la compétence intercommunale,
- Veiller à l'équité et l'efficacité dans la répartition géographique des équipements,

- Poursuivre et enrichir l'offre d'activités proposées aux usagers,

La CA Val Parisis soutient les activités nautiques pratiquées sur ses rives de Seine par le club Sports Nautiques de La Frette, qui rayonne sur les communes de l'agglomération et au-delà. Un voilier a été floqué aux couleurs de la CA Val Parisis et une participation est apportée lors de la régata annuelle des collectivités. A terme, le développement de ce club est une nécessité et la CAVP pourra y prendre sa part.

- Favoriser une pratique sportive diversifiée et de haut niveau

La CA Val Parisis, outil au service de la construction d'une politique sportive adaptée à l'échelle du territoire, doit pouvoir se positionner comme un soutien au développement du sport pour tous dans les communes. Ce travail a été initié par la consolidation d'un annuaire des associations sportives et des équipements sportifs du territoire. Un soutien aux pratiques sportives à la fois grand public et de haut niveau, vecteurs de diffusion de l'identité et de l'image de Val Parisis, pourra se faire en promouvant les résultats des équipes sportives du territoire mais aussi en favorisant la communication entre les associations / acteurs du sport pour les aider à s'organiser ensemble, se fédérer autour de projet ou encore mutualiser leurs moyens.

Ainsi l'agglomération s'attachera à :

- Animer le réseau des élus aux sports des villes.
- Promouvoir le sport de haut niveau et concomitamment valoriser les résultats des clubs et individus,
- Organiser des manifestations sportives de dimension intercommunale,
- Aider les clubs dans leur recherche de financements,
- Organiser des rencontres et formations pour les dirigeants et éducateurs des clubs du territoire,
- Favoriser la constitution de clubs intercommunaux,

L'agglomération veillera tout particulièrement à s'inscrire dans la dynamique des JO de 2024, par des actions de communication, des évènements spécifiques, l'accueil de délégations ou tout autre dispositif.

- Permettre et faciliter l'accès de tous à la lecture

La communauté d'agglomération mène une politique étendue en matière de lecture publique, grâce aux 9 équipements dont elle a la gestion. Ces derniers mènent des actions multiples, bien au-delà du prêt d'ouvrages (ateliers collectifs, évènements culturels, hors les murs, partenariats culturels, ateliers scolaires, initiation informatique...). Les établissements souffrent toutefois d'une comparaison défavorable avec les moyennes nationales en termes de taille, d'horaires ou de fonds documentaire. De plus, le secteur des médiathèques est en forte évolution, avec le développement de l'ouverture le dimanche et l'appétit croissant des habitants pour les ressources numériques. Elles se veulent également un lieu d'accueil et d'apprentissages.

Pour répondre à ces enjeux multiples, l'agglomération visera à :

- Mener une réflexion, en accord avec les villes, sur la pertinence, les conditions et modalités de l'intégration de l'ensemble des médiathèques dans la compétence intercommunale,
- Étendre les horaires d'ouverture pour atteindre les moyennes nationales,
- Harmoniser les horaires et les pratiques au sein du réseau,
- Accroître les ouvertures le dimanche,
- Développer les ateliers d'accès aux droits et les actions de rue,
- Renforcer les pratiques numériques, à la fois dans le fonctionnement interne et dans les services et documents proposés aux usagers.

Au-delà de la lecture publique, l'agglomération pourra mener des projets culturels à vocation supra-communale permettant de renforcer la notoriété du territoire et d'offrir aux habitants des actions de grande ampleur.

Indicateurs de l'orientation 3 :

- *% des élèves du 1^{er} degré fréquentant les piscines intercommunales,*
- *Nombre d'entrées dans les piscines intercommunales,*
- *Niveau de satisfaction des usagers des piscines,*
- *Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire des médiathèques,*
- *Nombre d'usagers des médiathèques intercommunales,*
- *Nombre d'entrées (la fréquentation des médiathèques),*
- *Nombre d'emprunteurs,*
- *Nombre de prêts.*

Orientation 4 : Agir en faveur de la santé et de l'inclusion sociale du plus grand nombre

La cohésion sociale entre les habitants du territoire est un enjeu essentiel pour l'agglomération. Cette dernière peut donc agir sur certains domaines spécifiques où les besoins du territoire sont criants et/ou les acteurs traditionnels peinent à répondre aux enjeux. La santé, et notamment la question de la démographie médicale et des équipements, en est un exemple, à travers des enjeux qui dépassent le cadre communal. La prise en charge de publics spécifiques, présents de manière dispersée sur le territoire, en est un autre.

L'agglomération vise donc à répondre aux enjeux suivants :

▪ Agir pour une démographie médicale favorable et créer une dynamique territoriale autour de la santé »

Le diagnostic local de santé, confirmé par le zonage de l'ARS, révèle que l'offre de soins en médecine générale est insuffisante pour répondre aux besoins de la population, et que les départs à la retraite à venir (une proportion importante des médecins a plus de 55 ans) vont accentuer ce manque.

En réponse à ce phénomène, et dans le cadre du Contrat Local de Santé dont Val Parisis a tenu à se doter, la communauté d'agglomération propose une bourse aux étudiants en médecine générale et a réalisé une campagne d'information et de sensibilisation des médecins généralistes de ville pour favoriser l'accueil d'étudiants lors de leur stage afin de favoriser leur installation sur le territoire. Elle propose également une aide à l'ingénierie dans le montage de projets d'installation. Elle pourra à l'avenir jouer un rôle mutualisé quant à l'installation de professions médicales sur le territoire.

Par ailleurs, la rubrique Santé du site internet de l'agglomération, très interactive et qui situe l'ensemble des professionnels de santé présents sur le territoire, donne aussi de la visibilité aux projets menés par les communes ou les professionnels en matière de création de structures d'exercice groupé (recherche de local ou recherche de professionnels).

Le déploiement des **Communautés Pluri Professionnelles Territoriales de Santé** (regroupement de praticiens pour répondre ensemble à des problématiques spécifiques de santé) constitue également une perspective sur le territoire pour répondre aux besoins de coordination des soins entre la médecine de ville et l'hôpital et le développement des soins non programmés.

▪ Mener des actions de santé en faveur de publics spécifiques

Le manque de structures de prise en charge de la santé mentale, les difficultés d'identification et de coordination des professionnels, mais aussi la nécessité à créer du lien entre soin et insertion ont donné lieu à la création d'un Conseil Local de Santé Mentale, et à la participation active de ce dernier au Projet Territorial de Santé Mentale du Val d'Oise.

Pour lutter contre le non-recours aux droits et le renoncement aux soins pour raisons économiques identifiées sur le territoire, l'agglomération a mis en place un dispositif permettant aux ménages les plus précaires d'accéder à une complémentaire santé adaptée à leurs besoins.

En prévention et en traitement de la perte d'autonomie et des affections de longue durée, l'agglomération pourra soutenir le déploiement du Sport Santé sur le territoire et notamment le

développement du dispositif « Prescri'Forme » ou sport sur ordonnance. Il s'agit d'une activité physique adaptée aux possibilités du patient, dispensée par un professionnel formé, et choisie par le bénéficiaire avec l'aide de son médecin.

L'agglomération aura également une action spécifique en faveur des personnes ayant des difficultés psychiques. A ce titre, une cellule « Réunion d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficulté – RESAD » sera mise en place.

Enfin, afin de promouvoir la prévention en matière de santé et de favoriser l'accès des publics en allant vers eux, l'agglomération pourra mettre en place des actions locales de prévention, dépistage, accès aux soins ou aux droits.

▪ **Promouvoir un territoire inclusif et solidaire**

La communauté d'agglomération compte 7 communes et 9 quartiers en géographie prioritaire Ville. La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et les habitants. Si la population de ces quartiers ne représente que 6% de celle de l'agglomération, l'engagement de cette dernière et des communes signataires du contrat de ville n'en est pas moins fort pour mener des actions visant à une plus grande cohésion et solidarité des territoires.

A ce titre, la communauté d'agglomération assure le pilotage politique et technique des démarches contractuelles à l'échelle de l'intercommunalité et mène différentes actions, en lien très étroit avec les villes pour lutter contre les fractures économiques, sociales, numériques et garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits et l'intégration sociale.

L'agglomération pourra renforcer ces démarches par la réalisation d'une analyse des besoins sociaux à l'échelle intercommunale, si besoin mutualisée avec les démarches similaires des villes.

Ainsi, elle soutient l'action d'opérateurs qui interviennent dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle (auto-école sociale, illettrisme, illettronisme, Citélab...).

L'agglomération se donne ici les axes de travail suivants :

- Restituer aux communes la compétence prévention spécialisée, dont le rôle très local appelle une gouvernance communale, dans le cadre des règles relatives aux transferts et restitutions de compétences,
- Encourager les rencontres et échanges d'expériences entre les communes (au niveau des élus et agents), notamment sur les thèmes des orientations du contrat de ville, de la gestion urbaine de proximité, de la prévention spécialisée...
- Approfondir ses actions en matière d'accès aux droits des habitants (notamment en veillant au partenariat avec l'Etat dans le cadre de la MJD ou en veillant à l'accessibilité pour tous de points d'accès aux droits) et la lutte contre la fracture numérique,
- Etudier le déploiement d'un réseau de Maison France Services sur le territoire intercommunal,
- Favoriser l'implantation d'activités issues de l'économie circulaire dans les quartiers prioritaires.

Indicateurs de l'orientation 4 :

- *IDH2 du territoire,*
- *Taux de pauvreté du territoire,*
- *Nombre de médecins généralistes,*
- *Nombre de médecins spécialistes,*
- *Nombre de nouvelles installations médicales,*
- *Nombre de bénéficiaires des actions santé,*
- *Nombre de bourses octroyés aux étudiants en médecine,*
- *Nombre de bénéficiaires de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé,*
- *Nombre de bénéficiaires des campagnes de prévention réalisées sur le territoire,*
- *Nombre de bénéficiaires du dispositif Sport Santé*

Axe 3 : La CAVP, une agglomération exemplaire dans ses pratiques et actions

Diagnostique et enjeux

La communauté d'agglomération Val Parisis réunit 15 communes -qui détiennent la légitimité du suffrage universel- autour de compétences, de missions et d'objectifs partagés. Sa légitimité repose sur ses résultats, ses performances, sur ses apports à la qualité des services publics présents sur le bassin de vie qu'elle constitue, ainsi que dans l'appui aux communes pour le bon exercice de leurs compétences.

Tout comme le fait intercommunal lui-même (2003 pour la CA Val et Forêt, 2004 pour la CC de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes, 2006 pour la communauté de communes Le Parisis), Val Parisis est de création très récente puisqu'elle résulte in fine d'une fusion survenue le 1^{er} janvier 2016. Elle aura consacré le précédent mandat à définir ses compétences, à bâtir son organigramme, à forger des méthodes et des pratiques...

Le mandat qui débute sera celui de l'affermissement, de la maturation, de la stabilisation. A ce titre, l'agglomération devra renforcer son rôle d'appui aux communes et renforcer son organisation, ses méthodes de travail et intégrer les principes de l'innovation publique. Ces enjeux doivent permettre de tendre vers la meilleure adéquation possible de l'offre de services publics aux usagers et aux territoires.

Les orientations politiques

Orientation 1 : Aider les communes dans l'exercice de leurs missions

Les villes jouent le rôle clé en matière de proximité aux habitants, chacune avec des moyens différents, en termes humains, financiers, d'ingénierie...

La communauté d'agglomération, tout en mettant pleinement en œuvre les compétences qui lui sont confiées, doit donc intervenir aux côtés des communes membres pour les appuyer dans l'exercice de leurs missions et répondre à plusieurs problématiques : difficulté de recrutement sur certaines compétences, charge de travail excessive, recherche d'économies, etc...

Sa légitimité territoriale repose donc sur sa capacité à appréhender les questions qui dépassent le périmètre d'une seule commune, à faire mieux ensemble que tout seul et à améliorer la qualité et/ou l'efficacité du service rendu.

Ces objectifs seront poursuivis à travers les orientations suivantes.

▪ Exercer les compétences relatives aux grands dossiers à l'échelle de plusieurs communes

Val Parisis exerce plusieurs compétences qui positionnent la communauté sur sa capacité à appréhender et mener à bien les questions relatives aux réseaux intercommunaux, qu'il s'agisse de l'assainissement, de l'éclairage public, de la vidéoprotection, des transports publics, ...

Dans le cadre de son projet de territoire, l'agglomération veillera à :

- Renforcer la qualité et l'efficacité du service rendu : nouvelle DSP bus, nouvelle phase de déploiement des caméras, déploiement du marché de performance énergétique de l'éclairage public,
- Mieux dialoguer avec les communes sur le pilotage et le fonctionnement de ces compétences,
- Mener une réflexion, en accord avec les villes, sur la pertinence, les conditions et modalités de l'intégration de l'ensemble des médiathèques, des piscines et de l'éclairage public dans la compétence intercommunale,
- Réfléchir à la prise de compétence concernant les réseaux de chaleur, les EPCI étant le niveau territorial de référence et reconnu par la loi pour la compétence Energie
- Recueillir la parole des habitants sur l'exercice de ces compétences,
- Renforcer la prise en compte des critères du développement durable dans la gestion de ces compétences

▪ Assurer la réalisation et la gestion des grands équipements à vocation intercommunale

La communauté d'agglomération mène à bien l'aménagement du territoire en le dotant d'équipements d'ampleur, dont elle assure ensuite la gestion et la mise en réseau. Cela concerne les piscines, médiathèques, aires d'accueil des gens du voyage, les pôles gares, les zones d'activités économiques...

L'agglomération visera notamment à répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer la mise en réseau des différents équipements,
- Harmoniser le fonctionnement des médiathèques intercommunales (horaires, moyens...),

- Réfléchir à la prise de compétence totale sur les piscines et médiathèques,
- Construire la piscine olympique de Saint Leu / Taverny, équipement structurant du territoire,
- Construire 120 places de terrain familial pour les gens du voyage, sous réserve de l'appui financier de l'Etat ou d'opérateurs privés,
- Requalifier certaines ZAE,
- Requalifier certains pôles gares,
- Réfléchir au mode de gestion le plus approprié de ces équipements,
- Mieux associer les communes et usagers à l'élaboration des programmes et à la gestion quotidienne de ces équipements,
- Renforcer la prise en compte des critères du développement durable dans la gestion de ces équipements

▪ Mutualiser tâches, missions, achats, équipements pour améliorer l'efficacité de la dépense publique

Au regard des fortes contraintes financières que subissent chaque année les communes, mais aussi à la croissance des enjeux, qui demandent souvent le développement de nouvelles compétences, Val Parisis souhaite contribuer, au côté des communes et en répondant à leurs sollicitations, à :

- Améliorer la performance des achats via notamment la généralisation des commandes groupées au travers de la convention de groupement de commandes AGAT, que ce soit pour des achats intercommunaux ou communs à plusieurs villes,
- Optimiser l'emploi des ressources immobilières, matérielles, logicielles et des actions de formation disponibles dans chaque collectivité, en imaginant des solutions de mutualisation,
- Expérimenter et mettre en œuvre des mutualisations d'agents, pour notamment profiter de compétences pointues,
- Capitaliser et optimiser les compétences des agents du territoire, partager les retours d'expériences et créer une intelligence collective pour insuffler de nouvelles méthodes au sein des collectivités.

L'ensemble de ces éléments devront être récapitulés dans un schéma de mutualisation.

▪ Apporter un appui technique et financier aux communes dans l'exercice de leurs missions

La communauté d'agglomération joue un rôle de péréquation et de solidarité financière entre les Villes. Face au désengagement de l'Etat et aux besoins croissants exprimés par les habitants, l'échelon intercommunal peut agir de la manière suivante :

- Redistribuer au profit des villes une partie du dynamisme de la fiscalité économique, notamment en fonction de critères de solidarité,
- Aider les communes dans la réalisation de leurs projets, que ce soit financièrement ou par de l'ingénierie technique,
- Apporter aux communes des données dans une logique d'aide à la décision (rôle notamment du SIG ou d'archives mutualisées, par exemple électroniques),
- Jouer un rôle d'ensemblier, de chef d'orchestre, pour certains grands investissements afin d'assurer une cohérence sur le territoire (exemple du plan vélo),

Afin de répondre à ces ambitions, la communauté d'agglomération projette de se doter avec ses communes membres d'un pacte fiscal et financier.

▪ **Mener des actions de formation et de partage d'informations et d'expériences entre la communauté d'agglomération et les villes**

Les communes et l'intercommunalité mènent toutes des projets dont chacun peut s'inspirer ou tirer profit pour améliorer ses propres dispositifs. L'agglomération peut donc jouer le rôle suivant :

- Mettre en place des actions de formation communes,
- Assurer la mise en réseau des techniciens des villes, par grand domaine de compétence,
- Diffuser des partages d'informations et retours d'expériences sur des projets qui peuvent intéresser toutes les villes,

Ces éléments prendront notamment la forme de réunions et groupes d'échanges réguliers entre les agents des villes et de l'agglomération.

▪ **Faciliter la mobilité des agents entre communes et intercommunalité**

La mobilité entre collectivités est un moyen important de développement des compétences des agents territoriaux. Les collectivités du territoire de Val Parisis ont donc tout intérêt à profiter de ces mobilités pour disposer de compétences nouvelles, d'autres regards tout en profitant de personnels ayant déjà la connaissance du territoire. De plus, face à l'évolution des métiers et des besoins, les collectivités ont intérêt à développer une vision prospective de leurs effectifs et de leurs compétences, pour laquelle la création de passerelles internes et externes pour les agents serait profitable.

A ce titre, la communauté d'agglomération pourra :

- Mettre en place un dispositif de partage des offres d'emplois entre les collectivités,
- Partager les démarches de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) menées par les différentes collectivités,
- Initier la réflexion d'une démarche de GPEEC mutualisée.

Indicateurs de l'orientation 1 :

- *Coefficient d'intégration fiscale,*
- *Nombre d'actions de mutualisation,*
- *Nombre de marchés publics groupés,*
- *Nombre de formations des agents mutualisées sur le territoire*

Orientation 2 : Être un employeur responsable

La qualité de vie des agents au travail est un gage de la qualité du service rendu aux habitants. De plus, la capacité de recruter et de fidéliser des collaborateurs repose largement sur les conditions de travail offertes aux agents. Enfin, l'agglomération se veut précurseur dans les valeurs qui guident son action au quotidien : développement durable, innovation, égalité professionnelle et intégration de tous.

A ce titre, la communauté d'agglomération se dotera d'un projet d'administration, visant à décliner ces principes, et à répondre aux ambitions suivantes.

▪ Offrir aux agents des conditions de travail source d'épanouissement et d'un service public de qualité

Pour y répondre, la communauté d'agglomération travaillera notamment sur les points suivants :

- La participation à un projet politique et de service public ambitieux, en faisant en sorte que chaque agent connaisse des objectifs globaux auxquels il participe dans son travail quotidien,
- La politique de formation, qui doit permettre la réussite aux concours, les mobilités internes, les progressions de carrière, faciliter les reconversions et le partage des valeurs managériales,
- La promotion d'un management responsabilisant, basé sur la délégation, la confiance et les résultats,
- La dotation en outils de travail de qualité, favorisant la productivité, la santé au travail, le travail nomade et collaboratif et limitant les tâches rébarbatives,
- La manière d'apporter une aide forte aux agents dans le besoin, qu'il soit social, sanitaire, psychologique, etc...

▪ Être attractif pour attirer et conserver les talents professionnels

La communauté d'agglomération s'inscrit dans le cadre d'un marché de recrutement tendu entre les collectivités, notamment vis-à-vis des jeunes collaborateurs ou de certaines compétences spécifiques. Elle visera donc à agir sur les aspects suivants :

- Les locaux, notamment en termes de confort, de modernité, d'accessibilité en transports en commun, de services offerts aux agents,
- La politique salariale, basée sur l'attractivité, l'équité, la transparence et la reconnaissance du mérite individuel et collectif,
- Les avantages annexes,
- Le temps de travail, et notamment l'équilibre vie privée / vie professionnelle,
- Les promotions et mobilités,

▪ Promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

La communauté d'agglomération peut déjà s'appuyer sur un bilan très positif en matière d'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Cette ambition se poursuivra par les actions suivantes :

- Inscrire dans les lignes directrices de gestion des actions en faveur de l'égalité femmes / hommes,
- Elaborer et adopter un plan d'actions en faveur de l'égalité femmes / hommes,

- Conforter la situation très positive de la CAVP en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes (quasi égalité dans les niveaux moyens par catégorie hiérarchique)

▪ Assurer l'inclusion des agents en situation de handicap

Embaucher une personne en situation de handicap, c'est avant tout embaucher une compétence et développer des opportunités en matière d'innovation et de collectif de travail. La CAVP veut ainsi mieux accompagner leur employabilité mais aussi assurer leur pleine participation au fonctionnement de l'agglomération. A ce titre, la collectivité se donne pour ambition :

- D'atteindre l'obligation légale en matière d'emploi des personnes en situation de handicap,
- De nouer des partenariats avec les structures du territoire en faveur de l'employabilité des personnes en situation de handicap,
- De satisfaire à l'obligation d'accessibilité de l'ensemble des bâtiments intercommunaux.

▪ Garantir la participation des agents aux décisions qui les concernent

L'agent est le meilleur garant et connaisseur de la situation des agents et du service public qu'il rend. Sa participation aux décisions est donc un gage d'épanouissement professionnel et de qualité accrue du service rendu.

L'agglomération s'engage donc à promouvoir et mettre en œuvre des démarches participatives et à systématiquement consulter les agents pour toute réforme interne qui toucherait leurs conditions de travail. Ce principe s'inscrit bien sûr dans le cadre du pouvoir de décision finale qui relève des seuls élus.

A ce titre, elle s'engage notamment à :

- Mettre en œuvre des actions de communication interne,
- Développer un intranet,
- Mettre en place des groupes de travail d'agents pour ses grandes démarches (refonte du régime indemnitaire, projet d'administration, ...),

▪ Assurer la bonne santé financière de la communauté et diffuser une culture de l'évaluation

L'administration publique se doit de rendre des comptes aux citoyens actuels et futurs. C'est un impératif démocratique, mais également de bonne gestion. L'agglomération vise donc à inscrire ses actions dans un cadre financier soutenable qui ne remettrait pas en cause les possibilités des générations futures. De la même manière, elle s'engage à développer des démarches d'évaluation permettant de connaître et de communiquer concernant la qualité, l'efficacité et l'efficience des politiques publiques.

Ces engagements pourront se traduire de la manière suivante :

- Définition d'une prospective pluriannuelle sur la durée du mandat,
- Limitation de la capacité de désendettement et maintien d'une épargne nette positive pour ne pas obérer les capacités financières futures de l'agglomération,
- Mise en place de tableaux de bord internes avec des indicateurs d'évaluation des principales politiques publiques menées par l'agglomération,
- Renforcement des outils de reporting auprès des villes,

- Déploiement d'outils de comptabilité analytique et de contrôle de gestion,
- Mise en place du passage à la M57 et au compte financier unique,
- Evaluer l'exercice des différentes compétences, en termes d'efficacité, d'efficience et de qualité de service, et en communiquer les résultats à la population.

Indicateurs de l'orientation 2 :

- *Mise en place d'un projet d'administration.*
- *% de satisfaction des employés intercommunaux quant à leurs conditions de travail,*
- *Nombre de postes non pourvus au 31/12,*
- *Ecarts de régime indemnitaire entre les femmes et les hommes,*
- *% d'emplois de personnes en situation de handicap,*
- *Capacité de désendettement (nombre d'années) au 31/12*

Orientation 3 : Contribuer à la lutte contre le changement climatique

Consciente de ses responsabilités, Val Parisis veut mettre au cœur de sa politique d'aménagement un devoir d'exemplarité en matière de transition énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique. Ses actions en matière de développement durable seront largement développées dans son futur PCAET, en cours d'élaboration. Parmi les objectifs de ce dernier, il semble utile de retenir et de valoriser les suivants :

▪ Faire de la communauté d'agglomération un acteur exemplaire dans la réduction des gaz à effet de serre

Dans le cadre de son PCAET, la communauté d'agglomération s'engagera dans la mesure de sa propre production de gaz à effet de serre, afin d'en déterminer les causes et de se donner des objectifs de réduction et/ou de compensation.

▪ Faire de la commande publique un levier en faveur du développement durable

Les investissements publics représentent les $\frac{3}{4}$ des investissements réalisés chaque année dans notre pays. La commande publique des collectivités locales, et dans le cas précis d'une agglomération de 280.000 habitants et de ses 15 communes membres, est donc un vecteur conséquent du développement raisonné de notre société.

La CAVP s'engage en conséquence :

- A intégrer lorsque c'est possible et pertinent des clauses et/ou critères relatifs au développement durable dans ses marchés publics,
- Réfléchir à intégrer de telles clauses dans ses marchés relatifs aux bâtiments et à la voirie,
- A promouvoir de tels dispositifs dans les achats groupés menés avec les villes,
- A valoriser les acteurs privés du territoire vertueux en matière de développement durable dans le cadre de la commande publique,
- A soutenir les acteurs du territoire dans le cadre de ses achats, dans une logique de circuits courts et de développement économique.

L'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un plan d'actions dans le cadre d'une politique des achats intercommunale, voire partagée avec l'ensemble des villes.

▪ Assurer la rénovation énergétique de ses bâtiments

La CAVP doit veiller à ce que son patrimoine bâti devienne de plus en plus vertueux en matière de consommation énergétique. Cela suppose des efforts significatifs en matière d'isolation, de recours accru aux énergies renouvelables (chaufferies biomasses, réseaux de chaleur urbains...), de mise en œuvre de la RE 2020...

L'agglomération devra donc œuvrer dès à présent à la mise en œuvre du « décret tertiaire » afin de respecter l'obligation légale de réduction de 40% des consommations énergétiques pour ses bâtiments.

Ce travail se réalisera dans le cadre d'un schéma directeur du patrimoine qui permettra de préciser la stratégie de l'agglomération pour ses bâtiments, afin de les utiliser de la manière la plus efficiente possible.

Enfin, l'agglomération souhaite initier une réflexion sur l'opportunité et la faisabilité de se doter d'un nouveau siège, dans une démarche d'efficacité économique liée au coût élevé du loyer versé actuellement. Si elle s'engage dans cette voie, l'agglomération veillera à s'inscrire dans une démarche exemplaire en matière de développement durable (RE 2020, label environnemental, bilan carbone neutre ou positif, proximité immédiate des transports en commun...).

▪ **Limiter l'impact des déplacements des agents**

Les déplacements des agents, domicile-travail ou lors de la journée de travail, représentent une forte composante des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité. Cette dernière veillera donc à les diminuer et à limiter leur impact par les actions suivantes :

- Développement du télétravail,
- Promotion des déplacements en modes doux, transports collectifs ou covoiturage,
- Renforcer la part des véhicules propres dans la flotte intercommunale

Indicateurs de l'orientation 3 :

- *Emissions de gaz à effet de serre liées aux actions intercommunales,*
- *Consommation énergétique des bâtiments intercommunaux,*
- *% de véhicules propres dans le parc automobile intercommunal.*

Orientation 4 : Favoriser la participation des habitants et parties prenantes aux actions de l'agglomération

La légitimité des actions initiées et menées à bien dépend autant de la satisfaction des besoins individuels et collectifs des citoyens que de leur pleine association à leur définition. Il est donc nécessaire d'être à l'écoute permanente de ceux-ci, dans une logique de concertation, voire de co-construction des projets qu'elle porte. Les récentes crises de la démocratie, la contestation des grands projets d'aménagement, l'essor des démarches participatives, illustrent la nécessité de mettre en place des outils d'intelligence collective qui permettront d'enrichir les choix politiques des élus et de rendre le territoire plus attractif et dynamique.

Pour y parvenir, l'agglomération souhaite répondre aux enjeux suivants, inscrits en plein accord avec les villes qui jouent le rôle essentiel de proximité avec les habitants.

▪ Recueillir les avis et la satisfaction des usagers des services intercommunaux

La communauté d'agglomération s'engage à favoriser la participation des habitants aux principaux services publics intercommunaux qui les concernent et qu'ils sont amenés à utiliser. Elle veut ainsi encourager l'expression des usagers, connaître leur bonne compréhension des processus, évaluer leur niveau d'appropriation et de satisfaction au regard de l'action publique engagée et déterminer d'éventuelles pistes d'amélioration grâce à leur expertise d'usage. Des démarches de recueil de la satisfaction visant à renforcer la démocratie représentative locale pourront donc être menées de manière ponctuelle, aussi bien dans le cadre du déroulement habituel d'un service public que pour l'étude d'éventuelles modalités d'évolution.

▪ Faire participer les habitants et les partenaires à l'élaboration des projets intercommunaux

La démarche évoquée précédemment doit également se dérouler à un niveau stratégique et pré-opérationnel. La communauté d'agglomération se donne ici pour objectif d'associer tous les acteurs du territoire pour promouvoir la coopération entre eux et améliorer la qualité des projets intercommunaux. Elle facilitera l'expression des habitants afin de mieux comprendre leurs attentes et leurs besoins dans le cadre des projets d'aménagement et de développement. Elle pourra également appuyer les villes dans leurs propres démarches, notamment en développant les données et potentialités de son outil SIG.

▪ Rendre disponibles les données publiques sur le site internet de la communauté d'agglomération (« open data »)

La communauté d'agglomération s'attachera à rendre plus accessible l'action publique intercommunale et à développer les conditions de la participation citoyenne. Cet objectif permettra une meilleure diffusion de l'information sur le territoire et donnera une visibilité étendue sur les projets en cours ou réalisés sur l'agglomération auprès d'un public le plus large possible. A ce titre, les actions suivantes pourront être menées (dans le cadre du déploiement parallèle de toutes les implications du RGPD) :

- Assurer une refonte du site internet et une adaptation régulière des services en ligne,
- Publier les délibérations et actes réglementaires de la collectivité sur le site,

- Améliorer le contenu et la diffusion du rapport d'activité,
- Renforcer la communication sur les documents budgétaires,
- Accroître la diffusion des données et documents intercommunaux communicables au public,
- Renforcer l'outil SIG dans les données diffusées auprès des villes et des habitants.

Indicateurs de l'orientation 4 :

- *Nombre d'actions de concertation menées,*
- *Taux de satisfaction des usagers dans les enquêtes menées,*
- *Nombre de visiteurs uniques sur le site internet de l'agglomération,*
- *Ratio des mentions positives/négatives/neutres sur les réseaux sociaux,*
- *Indice de notoriété lors des enquêtes menées.*